LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

23.

L'ÉLECTION DE LÉOPOLD I[ER]

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

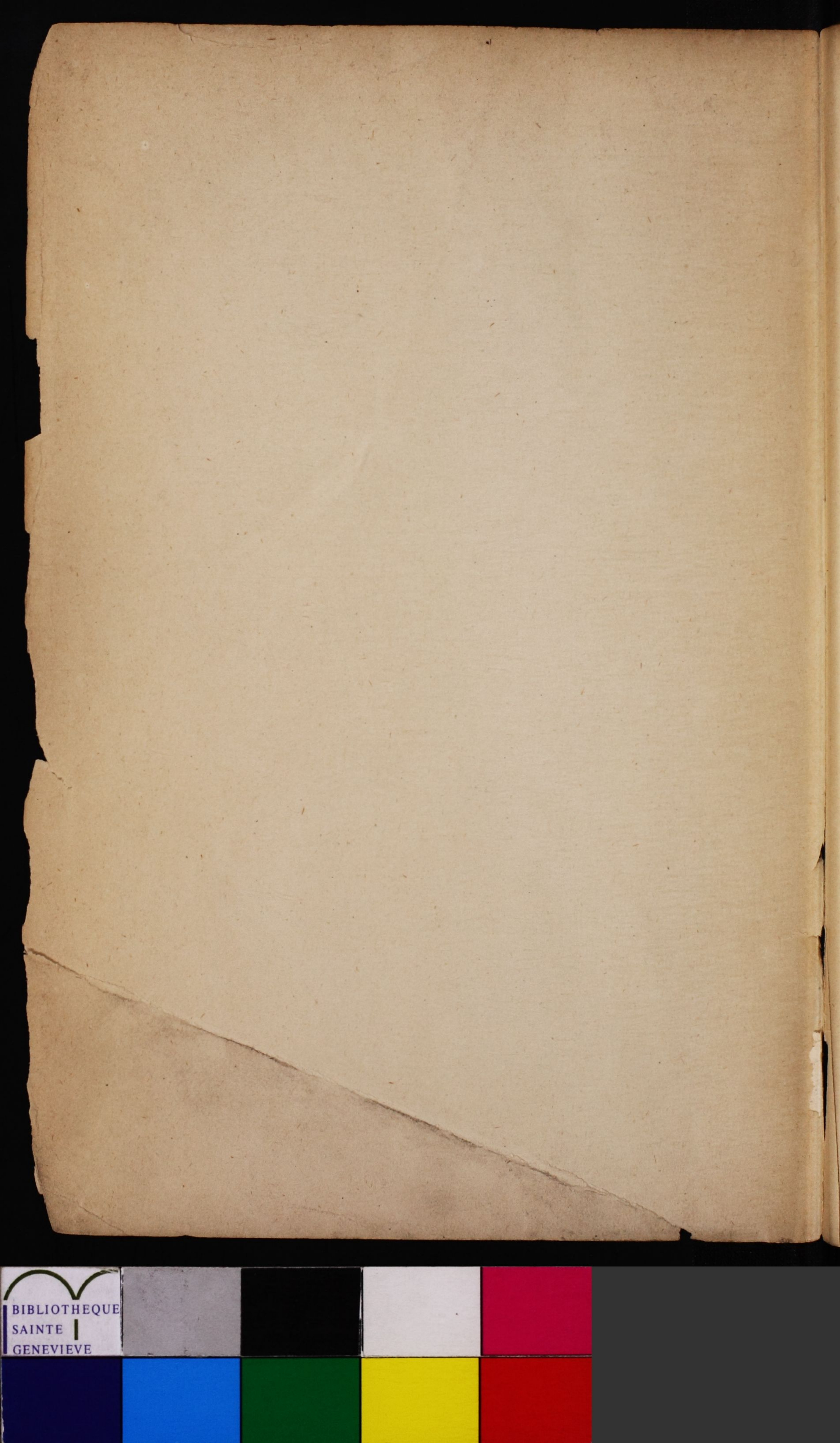
PAR

THÉODORE JUSTE



BRUXELLES
C. MUQUARDT
HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR
MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG

1882


BIBLIOTHEQUE
SAINTE
GENEVIEVE

L'ÉLECTION DE LÉOPOLD IER

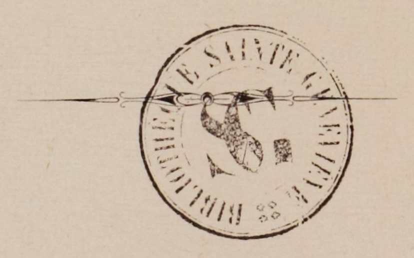
LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

L'ÉLECTION DE LÉOPOLD IER

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE



BRUXELLES
C. MUQUARDT
HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR
MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG

1882

FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCCESSEUR D'EM. DEVROYE,
Bruxelles, 21, rue de la Limite.

A tout drame il faut un dénoûment. Le dénoûment de la révolution belge de 1830 fut l'élection de Léopold Ier. Un nouveau récit de ce mémorable épisode sera aussi la conclusion de l'œuvre que j'ai consacrée aux Fondateurs du royaume de Belgique.

Les documents inédits, qui vont passer sous les yeux du lecteur, ne feront pas seulement connaître la conduite noble et loyale du prince Léopold de Saxe-Cobourg ; ils permettront, en introduisant sur le premier plan des hommes qui jusqu'à présent s'étaient dérobés à l'attention de la postérité, ils permettront, dis-je, de rendre hautement justice à leur patriotisme et à leur prudente habileté. Improvisés diplomates, ces patriotes surent lutter, et non sans succès, contre les plus redoutables antagonistes.

Peut-être trouvera-t-on que je me suis montré sévère à l'égard de Talleyrand. Ne méritait-il pas notre méfiance et notre blâme? Dans son étude sur ce personnage célèbre,

Sainte-Beuve n'hésite point à signaler sa « cupidité honteuse » et ses « habitudes de trafic et de marché ». Il ne m'appartient pas de dire que Talleyrand s'est montré vénal dans les négociations relatives à la question belge; mais ce qui est indéniable, c'est qu'il a vu avec dépit l'heureuse journée du 21 juillet 1831.

18 mars 1882.

L'ÉLECTION DE LÉOPOLD Ier

Le 20 mars 1831, M. Van de Weyer, ministre des affaires étrangères, adressait à M. Le Hon, représentant du régent de la Belgique à Paris, une dépêche très alarmante sur la situation du pays. L'ancien membre du Gouvernement provisoire s'exprimait en ces termes :

« La situation où se trouve notre patrie exige impérieusement que des explications positives soient demandées au cabinet français relativement au choix de notre futur monarque. Depuis l'époque où S. M. Louis-Philippe a déclaré ne pouvoir accepter pour son fils, M. le duc de

Nemours, la couronne de la Belgique offerte à ce jeune prince par le Congrès national, interprète fidèle des vœux de l'immense majorité du peuple, nos ennemis ont repris toute leur audace, et il ne cessent de s'agiter, soit dans les pays étrangers, soit dans l'intérieur de nos provinces, pour nous replacer de nouveau sous le joug de la maison d'Orange. Tant qu'une élection conforme à nos véritables besoins et *officiellement acceptée* ne nous aura pas donné pour chef définitif et héréditaire un prince dont le nom et les alliances puissent présenter une garantie de stabilité pour notre indépendance et pour nos institutions, nous aurons toujours à redouter les nouvelles intrigues en faveur de quelque membre de la dynastie déchue....... Nous accepterons toutes les combinaisons plutôt que de courir la chance de retomber sous la main des Nassau. Le Congrès n'hésitera point soit à élire le prince de Saxe-Cobourg, soit à donner son suffrage même au prince Charles de Naples, si nous sommes assurés que la France persiste à nous refuser le duc de Nemours et qu'elle consent à reconnaître, comme roi des Belges, le prince que nous aurons choisi. Mais il faut que cette assurance soit officielle et que l'acceptation et la recon-

naissance soient certaines et immédiates. »

M. Le Hon, ayant reçu la dépêche de M. Van de Weyer, s'en occupa immédiatement dans des entretiens qu'il eut avec Louis-Philippe, avec Casimir Périer, le nouveau président du conseil, et avec le comte Sébastiani, ministre des affaires étrangères. « J'ai posé nettement les questions, répondit-il le 24 mars. L'embarras est extrême. Je me suis assuré qu'on est très prononcé contre une restauration ; que, malgré la répugnance pour Cobourg, répugnance très grande, on le préférerait à un pareil événement. (J'étais dans l'erreur lorsque récemment j'avais conjecturé le contraire.) J'ai appuyé des plus fortes raisons l'intérêt de la France à la révocation du refus, dans les circonstances actuelles. Le Conseil doit délibérer ce soir sur cet important objet. Il ne m'est guère permis d'espérer ; au moins tâcherai-je de connaître positivement la politique du cabinet à notre égard, dans les circonstances que nous devons prévoir. » M. Le Hon ajoutait : « Une des réponses que j'ai déjà obtenue, c'est que le Gouvernement ne peut s'engager à prêter appui au chef qui serait élu que lorsqu'il le connaîtra. On nous recommande avec instances ici de ne pas commencer les hostilités. C'est un point sur lequel le président du

conseil appuyait beaucoup ce matin. On a une haute opinion des forces de la Hollande et des succès qu'elle pourrait obtenir, appuyée de la Confédération germanique. J'ai trouvé le nouveau président très disposé à mettre fin à l'état d'incertitude qui nous mine. Je lui ai fait comprendre que nous voulions l'indépendance ; que le vœu public favorisait le système politique qui redoute la guerre ; que la France nous devait donc justice et appui dans l'ordre de ses intérêts mêmes. »

La dépêche du 20 mars pouvait être regardée comme le testament politique de M. Van de Weyer. Sept jours après, il était remplacé au ministère des affaires étrangères par M. Lebeau.

Le 28 mars, M. Lebeau adressait une importante communication à M. d'Arschot, que le Gouvernement anglais avait jusqu'alors refusé de recevoir officiellement comme ministre plénipotentiaire du régent de la Belgique. « Votre sagacité vous fera parfaitement comprendre, lui écrivait M. Lebeau, la nécessité de ne rien faire qui puisse porter M. de Talleyrand [1] à regarder la nouvelle combinaison ministérielle

[1] M. de Talleyrand était ambassadeur de France à Londres.

comme hostile à la France. La politique du cabinet belge est essentiellement impartiale et n'aura rien d'exclusif. Notre système n'est ni anglais ni français : il est belge. L'indépendance avant tout, sans jamais laisser ignorer que cette indépendance, nous la voulons réelle, forte, et non purement nominale. Nous rencontrerions dans le Congrès, dans le pays entier, un obstacle insurmontable à l'accepter dans le sens des protocoles, alors même que le cabinet se résignerait à la subir, ce que, pour ma part, je ne me sens pas disposé à admettre. Si donc vous faites des visites officieuses à lord Palmerston, faites en aussi au prince de Talleyrand, de manière à ne pas lui laisser supposer que nous plaçons l'influence anglaise au-dessus de l'influence française. »

M. Lebeau ajoutait que, d'après les renseignements transmis de Paris par M. Le Hon, et qui concernaient le duc de Nemours, il fallaït entièrement renoncer à cette combinaison [1].

[1] Le comte Sébastiani écrivit le 30 mars au général Belliard, ministre de France à Bruxelles : « Le refus de Sa Majesté (quant au duc de Nemours) est irrévocable, et nous désirons même vivement qu'aucune tentative ne se renouvelle en faveur du prince. Quant au choix de tout autre candidat, vous n'avez pas pour le moment à vous en

« Toute arrière-pensée que conserverait à cet égard le nouveau cabinet ne pourrait, disait M. Lebeau, qu'ajouter aux difficultés de sa position et neutraliserait les démarches relatives au prince de Saxe-Cobourg, qu'il faut pousser avec une prudente célérité. La perspective d'une alliance de famille avec la France aiderait beaucoup à la popularité de cette candidature. C'est sous ce double rapport que vous pourrez présenter la question à lord Palmerston. Il ne serait peut-être pas difficile d'obtenir une majorité dans le Congrès et de vaincre toutes les répugnances si ce choix devait amener une solution favorable aux questions de dettes et de limites. »

Le Congrès national avait solennellement protesté contre le protocole de la conférence de Londres du 20 janvier 1831, en tant que cet acte dépossédait la Belgique du Luxembourg et de la rive gauche de l'Escaut. Or, le représentant de la France à Londres n'avait donné au protocole qu'une adhésion conditionnelle. Le cabinet du Palais-Royal, qui redoutait l'avè-

occuper, et vous devez même observer sur ce point la plus complète neutralité. » *Mémoires du général Belliard*, t. II, p. 31.

nement du duc de Leuchtenberg, avait voulu entretenir les illusions des Belges au moment où tous les moyens étaient mis en œuvre pour faire triompher la candidature du duc de Nemours. Le duc de Leuchtenberg écarté, Sébastiani vint, le 4 avril, annoncer à la Chambre des députés que le gouvernement de Louis-Philippe donnait sa formelle adhésion au protocole du 20 janvier.

Cet abandon de la France excita une indignation générale en Belgique. Le 7 avril, M. Lebeau disait au Congrès : « ... Toutes les mesures seront prises pour mettre le Luxembourg en état de défense ; il est de l'intérêt et de l'honneur de la Belgique de ne pas se séparer de cette province ; et la Belgique serait digne de retomber sous le joug si elle pouvait prêter la main à ce lâche et honteux abandon... »

En sortant de cette séance orageuse, M. Lebeau écrivit au comte d'Arschot : « Vous vous apercevrez, par la lecture de la séance d'aujourd'hui, de l'effervescence qu'a excitée la communication que j'y ai faite et vous jugerez, par le langage que tient le ministère, de l'état des esprits, dont mes paroles ne sont qu'une faible image. — Le ministère ne se trompe pas sur l'intention de l'Angleterre et de la Prusse quant

au Luxembourg et à Maestricht. Nous sommes convaincus que ce n'est point un esprit d'hostilité contre la Belgique qui a dicté ces mesures. Qu'on nous crût assez Belges pour ne pas vouloir livrer ces portes à la France, assez forts pour les défendre contre elle, et la politique des cabinets, intéressés à maintenir une barrière contre les projets d'envahissement attribués à cette puissance, loin de nous affaiblir, nous fortifierait. La tendance naturelle de l'Angleterre est là et doit être là. — Je conçois que certains actes du Gouvernement et du Congrès, par exemple la demande de renseignements (sur le choix du chef de l'État) adressée à la France seulement, la nomination du duc de Nemours, ont dû faire croire au cabinet de Londres que le parti de la réunion était ici en majorité. Vous savez bien qu'il n'en est rien et vous sentirez aisément qu'il faut revenir sans cesse sur ce point. Cette erreur, fortement accréditée, je le crois, a besoin d'être par vous attaquée à chaque occasion. — Ne pourrait-on tout concilier : la dignité de la conférence, notre honneur national, le sort des malheureux Luxembourgeois, qui nous accableraient de malédictions et nous reprocheraient un lâche abandon, en cherchant à placer la négociation sur un terrain

nouveau ? Par exemple, nos droits sur le Luxembourg seraient réputés litigieux et le Luxembourg se résoudrait en une question d'indemnité. La forteresse continuerait d'être occupée par une garnison allemande, qu'on pourrait rendre plus forte qu'elle ne l'est. — Il serait utile de représenter que la France peut se résigner à voir le Luxembourg dans nos mains ; que notre possession, non contestée par elle aujourd'hui, son honneur, la foi à tant de promesses bienveillantes, rendraient difficile une agression contre la Belgique. Tandis que si le Luxembourg est occupé par la Confédération, qui toucherait ainsi aux portes de la France, celle-ci patientera tout juste autant qu'il le faut pour se mettre en mesure de faire la guerre, à laquelle elle sera incessamment poussée par l'opinion publique (1). Ainsi, au lieu d'arriver à une pacification générale, but avoué des efforts de la Conférence, on n'aura fait que prolonger une trêve. — Vous pouvez représenter à lord Pal-

(1) Louis-Philippe cependant voulait résister au parti belliqueux. — « Sa Majesté m'a dit : La France ne fera pas la guerre pour le Luxembourg et pour enlever sa forteresse à la Confédération. » Le colonel *** au général Belliard. Paris, 1er avril 1831. *Mémoires du général Belliard,* t. III, p. 25

merston l'affreuse position des Luxembourgeois, tous rebelles aux yeux du roi Guillaume, l'impossibilité pour eux d'exister entre les douanes française, prussienne et belge; ce qu'il y a d'inhumain et d'imprudent à livrer ainsi une province aux réactions politiques et à une horrible misère. Comment, assimilés aux Belges par le roi Guillaume lui-même, qui les a confondus avec nos députés dans la représentation nationale, qui a affecté aux dépenses du royaume la vente de leurs belles forêts, leurs impôts, ils ont cru en conscience pouvoir s'associer à la révolution belge, continuer de siéger avec nous et voter avec nous l'indépendance du pays! Il sera bon de s'attacher à établir qu'il n'y a dans notre invincible répugnance à abandonner nos compatriotes rien d'hostile à la Conférence, rien qui trahisse l'idée de la braver, pas plus que la résistance qu'apporterait l'Angleterre à abandonner la principauté de Galles... — La question vitale est celle du chef. Celle-là résolue, les autres se traiteràient avec moins de passion. . Tâchez, je vous en prie, de voir le prince Léopold et de le décider ; vous parviendrez, je l'espère, si la résolution du prince n'est pas irrévocable, à détruire les préventions qu'on a probablement suscitées dans son esprit

contre un peuple si facile à gouverner, et qu'on lui a peint peut-être comme ingouvernable. Intéressez son amour-propre, son honneur, son humanité, à nous tirer de la crise où se trouve notre beau pays. Montrez-lui tous les honnêtes gens, tous les vrais Belges, se ralliant autour de lui comme à un gage d'espérance, de paix et de nationalité. N'y aurait-il donc nul moyen de le décider à accepter et de laisser *ad referendum* les questions de limites que sa médiation et l'influence de son élection rendraient si faciles à traiter? — Une combinaison de même nature que pour Luxembourg pourrait être prise à l'égard de Maestricht. Si l'on nous croit trop Français ou trop faibles pour défendre Maestricht, il serait possible d'amener le pays à consentir l'occupation de cette place par une garnison semi-belge, semi-allemande... »

Le comte d'Arschot dut renoncer à l'espoir d'être reconnu par le cabinet britannique en qualité de ministre plénipotentiaire auprès de la cour de Saint-James. Dans une nouvelle entrevue avec lord Palmerston, celui-ci venait de lui répéter que toute relation avec l'Angleterre était impossible aussi longtemps que la Belgique n'admettrait point le protocole du 20 janvier. M. Lebeau proposa alors au régent de rappeler

M. d'Arschot et de charger qnelques membres du Congrès d'une mission officieuse auprès du prince Léopold de Saxe-Cobourg. Après avoir pris les ordres du régent et de l'avis du conseil des ministres, M. Lebeau chargea, le 17 avril, le comte Félix de Mérode, Hippolyte Vilain XIIII, l'abbé Defoere et Henri de Brouckere, membres du Congrès national, « de se rendre auprès « de S. A. R. le prince Léopold de Saxe-Co- « bourg, afin de s'assurer de ses intentions dans « le cas où le Congrès déférât la couronne de « la Belgique à S. A. R., et de donner au prince « des renseignements précis sur l'état du pays « et la disposition des esprits en Belgique. »

Partis immédiatement pour l'Angleterre, ces délégués rencontrèrent près de Calais M. d'Arschot, qui retournait à Bruxelles. Il était accompagné de M. Jules Van Praet, secrétaire de la légation. Les délégués ayant fait connaître le but de leur voyage à M. d'Arschot, celui-ci objecta que les difficultés étaient insurmontables. « Il n'y a plus rien à faire, ajouta-t-il, que de rappeler le prince d'Orange. » Quant à M. Van Praet, il prit le parti de retourner à Londres avec les commissaires. Il restait secrétaire de la légation et à ce titre remplaçait M. d'Arschot. « A une grande instruction,

écrivait un des membres de la députation, il joint un caractère doux et aimable. Il nous est d'autant plus utile ici qu'il parle fort bien l'anglais. »

Arrivés à Londres, MM. H. Vilain XIIII et Van Praet s'empressèrent, le 22 avril, de voir le colonel Cust, aide de camp du prince Léopold. On lit dans une lettre de Vilain XIIII : « Le colonel Cust semblait déjà tout préparé à nous recevoir et avait l'air au fait de la mission. Il nous a demandé si nous venions auprès du prince de la part du Gouvernement, du Congrès ou de notre propre mouvement. Il a bien fallu déclarer que c'était de la part du Gouvernemnet; que cependant notre mission demandait discrétion et célérité. Une heure après le colonel était déjà à notre hôtel, portant l'offre bienveillante de la part du prince de nous recevoir aujourd'hui. »

La première entrevue des délégués avec le prince Léopold de Saxe-Cobourg eut donc lieu à Marlborough-House, le 22 avril. La relation, adressée à M. Lebeau, est datée du même jour et signée du comte Félix de Mérode, H. Vilain XIIII et H. de Brouckere. En outre, comme présent, Jules Van Praet. Ce rapport était conçu en ces termes :

« Arrivés ici mercredi soir, notre premier soin a été de faire les démarches nécessaires, pour obtenir une audience de S. A. le prince de Saxe-Cobourg. Cette audience nous fut promise pour aujourd'hui à deux heures, et le prince en même temps nous fit témoigner ses regrets de ne pouvoir nous recevoir plus tôt. Nous nous sommes rendus au palais ([1]) àl'heure indiquée, et nous avons été introduits auprès du prince sans le moindre retard.

« Nous lui avons d'abord fait connaître en peu de mots quel était l'objet de notre mission, il nous a répondu que le message dont nous étions chargés le flattait infiniment, et d'autant plus que nous appartenions à une nation connue par ses sentiments de loyauté et de franchise, et qui surpassait la plupart des peuples en civilisation. Cependant, a-t-il dit, on ne peut se dissimuler que bien de difficultés se présentent encore pour la solution de vos affaires, et surtout en ce qui concerne les limites. — Nous avons répondu que ces difficultés ne nous paraissaient pas impossibles à aplanir et que nous pensions qu'on y parviendrait bien plus facilement, lorsque nous serions définitivement constitués, et que nous pourrions négocier par son intermédiaire. Il a témoigné le désir de causer franchement avec nous et a abordé successivement les questions du Luxembourg, de la Flandre des états, du Limbourg, de la dette, etc..... Il nous a paru très au courant de nos affaires.

« Le Luxembourg semble l'occuper particulière-

([1]) Marlborough-House.

ment. Il nous a beaucoup interrogés sur tout ce qui concerne cette province, sur sa situation présente, sur l'esprit de ses habitants, et sur les réponses que nous lui fîmes, il a paru d'accord avec nous qu'il était à désirer en effet que le Luxembourg restât Belge, et ce tant dans l'intérêt de la Belgique et du Luxembourg même que dans celui des puissances voisines, parce que sans cela il pouvait être un sujet continuel de troubles; il aurait été bien à désirer, selon lui, que cette difficulté eût pu être levée avant l'élection du souverain ; cependant il n'a plus insisté, lorsque nous lui eûmes de nouveau fait observer que notre pensée à nous était que les négociations à cet égard rencontreraient moins d'obstacle, si elles pouvaient se faire de souverain à souverain, et que ses relations de famille pourraient exercer en cela une heureuse influence. Il nous demanda alors si nous n'entrevoyions point la possibilité de faire de la question luxembourgeoise une question d'argent ; si au moyen d'une indemnité nous ne pourrions pas obtenir de la part du roi de Hollande une renonciation à ses prétentions sur le Grand-Duché. Nous lui avons donné sur ce sujet d'amples explications, et nous lui avons fait connaître comment le Luxembourg se trouvait faire partie de la Belgique, comment une indemnité avait été accordée au prince Frédéric, en compensation des droits particuliers qui lui avaient été reconnus sur le Luxembourg, etc., etc.

« Le prince s'est informé alors de tout ce qui concerne le Limbourg et la rive gauche de l'Escaut ; nos réponses ont paru le satisfaire. Quant aux dettes, il a

trouvé très juste que nous ne fussions pas disposés à payer celles des autres, et s'est contenté de l'assurance que nous lui avons donnée, que la nation était prête à souscrire à tout ce qu'on pourrait exiger d'elle en bonne justice.

« Il nous a demandé si dans le cas où l'on jugerait convenable de faire quelque changement à la Constitution, cela rencontrerait des obstacles. « Ce n'est pas, « a-t-il dit, que j'en désirerais dans l'intérêt du pou- « voir ; mais le pouvoir doit avoir pour but unique « l'intérêt du pays, et c'est dans ce but aussi qu'il « pourrait désirer un changement. » Nous avons répondu qu'il serait peut-être imprudent d'en proposer en ce moment, mais que la Constitution avait prévu le cas dont il nous parlait, et indiqué la marche à suivre. Il a senti la justesse de cette observation et a ajouté qu'il trouvait aussi que c'était à l'expérience et à l'expérience seule à indiquer les changements désirables, mais qu'il ne nous parlait de cela que parce qu'il voulait agir envers nous avec une entière franchise, et désirait que nous en fissions de même à son égard. Cette partie de notre conversation nous a laissé la conviction que déjà le prince a étudié les dispositions de notre loi fondamentale.

« Après avoir ainsi causé pendant plus d'une heure, d'une manière confiante et même expansive, le prince nous dit : « Messieurs, puis-je savoir quelles sont vos « intentions? Comptez-vous faire quelque séjour ici? » Nous répondîmes que le but unique de notre voyage étant de nous assurer si, au cas que le Congrès lui conférât la couronne de la Belgique, il serait disposé à

l'accepter; nous ne nous déciderions à partir qu'après avoir obtenu quelque certitude à cet égard. » La ques-
» tion est bien grave, nous dit le prince, et puis la multi-
» plicité et l'importance des affaires du moment m'ont
» empêché de voir qui que ce soit; il me serait difficile
» de vous donner une réponse aujourd'hui. Du reste,
» toute mon ambition est de faire le bonheur de mes
» semblables. Quoique jeune encore, je me suis trouvé
» dans tant de positions singulières et difficiles, que
» j'ai appris à ne considérer le pouvoir que sous un
» point de vue philosophique. Je ne l'ai jamais désiré
» que pour faire le bien et *un bien qui reste*. Si certaines
» difficultés politiques, qui me semblaient s'opposer
» à l'indépendance de la Grèce, n'avaient surgi, je me
» trouverais maintenant dans ce pays, et cependant
» je ne me dissimulais pas quels auraient été les em-
» barras de ma position. Je sens combien il est dési-
» rable pour la Belgique d'avoir un chef le plus
» tôt possible; la paix de l'Europe y est même inté-
» ressée. »

» Dans la conversation, le prince nous a fait un grand éloge de Louis-Philippe; il nous a parlé de son intime liaison avec lui, de l'intérêt qu'il porte à la Belgique, de la nécessité qu'il y a pour nous de conserver des relations d'amitié et de bon voisinage avec la France, relations qui doivent être intimes, mais non pas exclusives. »

Les députés finissaient leur rapport par ces mots : « Nous avons lieu d'être satisfaits et d'es-

pérer que notre mission ne sera pas sans succès. »

Dans une lettre particulière, également adressée à M. Lebeau, Vilain XIIII ajoutait les détails suivants :

« Voici 3 $^1/_2$ heures. Nous sortons de chez le prince. Après un rapport officiel et général, je reprends la plume pour vous faire part de mes opinions particulières.

« Le prince est un grand bel homme. Son abord semble sévère au premier moment, mais bientôt une affabilité douce et pour ainsi dire triste et pénétrante prend le dessus Son front est haut, sa tête belle, et sa figure retrace un beau portrait de Van Dyck. Voilà pour son air; voici pour les sentiments qu'une première entrevue m'a permis de pénètrer. Le rapport officiel vous donne des faits, cette lettre ne peut que vous faire part de mes prévisions: elles me donnent quelques garanties que le prince acceptera, mais qu'il désire avant tout de se concerter avec les ministres et de se pénétrer de la vraie position de la Belgique. Nos renseignements lui seront en ce dernier point d'un grand secours, et déjà la constitution, le rapport de Van de Weyer [1],

[1] Le 30 mars, M. Van de Weyer, en sa qualité d'ancien

et d'autres documents, sans parler des lumières qui lui sont arrivées de Bruxelles (d'une source à nous connue) l'aideront puissamment à l'éclairer sur l'état de nos affaires. Quant aux Ministres, les grandes occupations de ces Messieurs (la réforme, le parlement, etc.,) ont pu depuis quelques jours entraver leurs affaires extérieures, mais j'ai vu évidemment qu'il s'était déjà abouché à notre égard......

« P. S. Que ceci vous rafraîchisse le sang, vous soutienne dans vos traverses politiques, où il faut tenir ferme, sans cependant prendre trop vite un espoir trop grand (¹). »

La seconde entrevue des députés du Congrès avec le prince Léopold eut lieu le 24 avril. Ils en rendirent compte à M. Lebeau dans le rapport suivant :

« Hier vers trois heures, un aide de camp du prince

président du comité diplomatique et d'ancien ministre des affaires étrangères, avait déposé un rapport sur la situation des relations extérieures de la Belgique au 15 mars 1831.

(¹) Lord Palmerston écrivait, le 22 avril, au vicomte Granville, ambassadeur d'Angleterre à Paris, que le prince Léopold ne pouvait prendre aucune résolution jusqu'à ce que les Belges se fussent mis d'accord, quant à leurs limites, avec les cinq puissances. (Voir *The Life of lord Palmerston*, t. II, p. 76.)

Léopold est venu à notre hôtel pour nous inviter à nous rendre à quatre heures au palais. Nous n'avions pas lieu de nous attendre à cette visite, parce que, entre midi et une heure, nous avions reçu une invitation à dîner chez lui, pour demain, et qu'il était hors de toute vraisemblance qu'un second message dût nous être envoyé dans la journée, de manière que trois de nous étaient sortis. L'aide de camp étant retourné pour en informer le prince, il nous fit à l'instant prier de vouloir remettre l'entrevue à aujourd'hui à onze heures.

« Nous venons de quitter le prince, avec lequel nous avons eu un entretien de près de deux heures. En voici le résumé. Après avoir échangé quelques compliments, quelques paroles indifférentes : « Maintenant, dit-il, venons en à notre sujet principal. Si j'ai bien compris, le but de votre voyage est de vous assurer de mes intentions, dans le cas où le Congrès m'appellerait au trône de la Belgique. Depuis avant-hier j'ai pu voir plusieurs personnes et prendre des renseignements ; vos limites sont la grande difficulté ; le protocole du 20 janvier est chose irrévocable ; les cinq grandes puissances sont décidées à le maintenir, et la France même, qui d'abord avait hésité, aurait refusé son adhésion, l'admet aujourd'hui sans restriction. Il serait donc à désirer que vous vous missiez d'accord à cet égard avec les puissances, *quand ce ne serait que relativement au principe ;* pour la mise à exécution, on pourra entrer en négociation. Cela fait, je ne dis pas que je n'accepterai point l'offre flatteuse que vous voulez bien me faire, mais bien entendu

toutefois pour autant qu'une grande majorité participât à mon élection, parce que sans cela je pourrais être dès le principe une cause de désunion. »

« La conversation s'engagea alors et fut assez animée; nous commencâmes par lui dire que du moment où nous pourrions être sûrs de son acceptation, nous n'hésiterions pas à lui garantir qu'un grand nombre de voix se réuniraient pour l'appeler au trône; nous lui expliquâmes très longuement tout ce qui concerne les limites, et lorsqu'après avoir répondu à toutes les objections relatives au Luxembourg, nous eûmes aussi parlé du Limbourg, le prince nous dit : « Pour le Limbourg, je crois qu'il n'y aura pas de difficulté ; le point principal, celui sur lequel les puissances ne veulent nullement céder, c'est le Luxembourg. Or, vous sentez, dit-il, combien ma position serait pénible, si j'étais maintenant à la tête de vos affaires : car supposé qu'il y eût nécessité de renoncer à une partie du territoire, c'est de la part du Gouvernement que devrait venir la proposition, et alors des défiances pourraient s'élever contre moi; on pourrait supposer, quoique bien à tort, que je prête l'oreille à d'autres intérêts que les vôtres : tandis que si le Congrès voulait conclure un arrangement, la nation elle-même serait censée l'avoir fait, et toute défiance deviendrait impossible. » Il compara sa position d'aujourd'hui avec celle où il se trouva, lorsque le trône de la Grèce lui fut offert; alors aussi les puissances voulaient séparer de la Grèce l'Acarnanie et l'Étholie ; le sénat grec refusait d'y consentir. Voyant, d'un côté, l'impossibilité de faire triompher les vues du sénat, d'un autre côté,

ne voulant pas paraître l'instrument des puissances, il préféra renoncer au trône.

« Nous répondîmes à toutes ces objections ; nous lui fîmes voir l'impossibilité où était le Congrès d'admettre en principe que le roi Guillaume avait conservé tous ses droits sur le Luxembourg, d'abord parce que, dans différentes occasions, il avait proclamé le contraire, et que l'état de la question n'était nullement changé ; ensuite, parce qu'en admettant que les Luxembourgeois n'avaient pas le droit de secouer le joug qui pesait sur eux, nous condamnions notre révolution toute entière, puisqu'ils s'étaient comme nous soulevés unanimement et de leur plein gré, et que leurs relations avec le roi Guillaume étaient les mêmes que les nôtres. Nous lui répétâmes que dès le commencement ils avaient fait cause commune avec nous, que nous ne pouvions les abandonner sans renoncer à l'honneur national ; que plutôt d'en venir là, nous étions décidés à imiter les braves Polonais, etc., etc. Tout cela *suaviter in modo, fortiter in re.*

« Le prince nous parla des traités et du respect qui leur était dû, de la tenacité du Gouvernement hollandais, et du peu de chances qu'il y avait à le faire renoncer à ses prétentions. Nous répondîmes que les traités avec la Confédération Germanique seraient scrupuleusement observés ; qu'il n'y aurait de changement que dans les personnes, et que certes la Confédération n'aurait pas plus de répugnance à traiter avec Son Altesse qu'avec le roi Guillaume. Que quant à ce qui regarde le gouvernement hollandais, il ne fallait pas confondre le chef de ce Gouvernement avec

la nation; que celle-ci commençait à montrer de l'énergie, et qu'elle n'avait pas le moindre intérêt à conserver une province éloignée et qui ne lui était d'aucune utilité; que la chose serait même impraticable, puisqu'il faudrait mettre une garnison dans chaque village; que nous étions convaincus que tout se résoudrait en une question d'argent; mais que nos négociations seraient extrêmement difficiles et gênées, tant qu'elles se feraient au nom du Congrès, et qu'elles seraient bien plus tôt conduites à bonne fin si elles pouvaient être dirigées par Son Altesse.

« Ces négociations, dit le prince, eussent en effet pu avoir un plein succès en décembre, parce qu'alors les puissances ne s'étaient pas formellement prononcées; mais aujourd'hui qu'elles ont pris une résolution, il n'y a guère d'espoir de les en faire revenir. — Nous nous permîmes de lui faire observer que plusieurs fois déjà, elles étaient revenues de résolutions prises par elles, et nous citâmes pour exemples, entr'autres, les protocoles relatifs aux dettes. Enfin nous lui fîmes entendre, avec tous les ménagements possibles, qu'il s'identifierait bien plus complètement avec la nation belge s'il se mettait à sa tête, lorsqu'elle a encore des obstacles à surmonter, que s'il ne venait chez nous que lorsque toutes nos affaires seraient arrangées; que la Belgique aimerait à voir en lui non-seulement son Roi, mais en quelque sorte son sauveur; que la reconnaissance entourerait son trône naissant, et que les Belges, qui bénissent encore aujourd'hui le nom de Marie-Thérèse, ne perdent jamais le souvenir des bienfaits qu'ils doivent à leur souverain.

« Le prince parla avec beaucoup d'éloges de notre nation, et nous répéta que c'était pour ainsi dire en Belgique que l'Angleterre même avait puisé sa civilisation. Mais on m'objecte, ajouta-t-il, et ce quand je parle dans votre intérêt, que les Belges seraient par trop heureux, si, après quelques mois, ils obtenaient avec leur indépendance tout ce qui fait l'objet de leurs prétentions, tandis que tous les autres peuples ont dû souffrir et combattre pendant des années pour conquérir cette indépendance; il cita la Hollande et l'Amérique.

« Nous lui représentâmes que les Belges dans ces dernières circonstances (y compris les habitants du pays de Liège) n'avaient fait que reprendre leur ancien état, et qu'ils ne demandaient rien que de juste; qu'ils jouissaient avant la révolution française des libertés les plus étendues, dont cette révolution les avait privés par la violence; qu'à l'entrée des troupes alliées en 1814, leurs chefs avaient promis de rendre aux peuples, délivrés du joug français, leurs droits anciens; qu'ainsi les Belges et les Liégeois, en récupérant actuellement leur existence libre et indépendante, ne mangeaient pas du fruit nouveau pour eux, mais recouvraient ce qui leur appartenait précédemment aux titres les plus légitimes; que s'ils consentaient à se réunir sous le même gouvernement, l'Europe devait favoriser cette association comme un avantage, puisqu'elle tendait à consolider la séparation des provinces belges de la France, objet principal de la sollicitude du Gouvernement anglais...

« En résumé, il nous paraît positif que le prince est

très disposé à accepter le trône de la Belgique s'il lui est offert par le Congrès à une grande majorité, et que la seule chose qui l'arrête, c'est la difficulté relative au Luxembourg. Nous lui avons du reste si amplement et si clairement expliqué tout ce qui concerne cette province, que nous croyons parvenir à lui faire reconnaître le fondement et la justice de nos prétentions, et alors, sans doute, il employera toute son influence pour convertir la Conférence. Il semble être d'accord avec le ministère anglais, et nous a surtout parlé avec avantage du chef du ministère. Demain, nous a-t-il dit, vous dînerez avec tous les ministres, car je veux vous recevoir en même temps avec cordialité et avec tous les égards qui vous sont dûs, ajoutant à cela des choses flatteuses sur la composition de la députation (1).... »

Le 25 avril, les délégués belges assistèrent à un dîner de trente couverts que le prince Léopold donnait en leur honneur. Tous les ministres étaient présents, hormis Palmerston, occupé à se faire reélire à Cambridge (2). Plusieurs grands seigneurs, le duc de Devon-

(1) Ce second rapport portait les signatures du comte Félix de Mérode, H. Vilain XIIII, Defoere, H. de Brouckere et Jules Van Praet.

(2) Le bill de réforme, présenté par le ministre John Russell le 1er mars, ayant été rejeté par les communes le 19 avril, la Chambre avait été dissoute.

shire, entre autres, étaient également du dîner. Leur langage à tous fut très encourageant pour la Belgique.

Mais laissons parler un des membres les plus distingués de la députation. Le lendemain, M. H. de Brouckere écrivait à M. Lebeau :

« ... On vous a sans doute déjà donné d'amples renseignements sur celui que je me plais à regarder dès aujourd'hui comme notre futur roi. Ses traits sont beaux, sa taille élevée, ses manières nobles et distinguées ; il y a quelque chose de gracieux et d'imposant dans toute sa personne. Son abord, au lieu d'être froid, comme on nous l'avait dit, est des plus agréables ; du moins nous a-t-il accueillis avec un air de douceur et de cordialité qui lui paraît naturel. Dans toutes les conversations, il a fait preuve de beaucoup d'instruction, de jugement et de tact, et parfois même il a montré une grande finesse. Il est extrêmement flatté du message dont nous sommes chargés, ne cache point combien il y est sensible, et, si je ne me trompe, il est *très disposé* à répondre à nos avances. Quelques difficultés l'arrêtent encore, mais nous parviendrons bien à les lui rendre moins effrayantes. Je souhaite vivement que nous obtenions un plein succès, et si j'avouais

toute la vérité, je dirais que je suis rempli d'espoir ; mais j'ai toujours devant les yeux la mésaventure du mois de février (1) et, comme dit le proverbe : chat échaudé craint l'eau froide.

« Le prince nous a donné hier un superbe dîner et nous y a traités avec la plus flatteuse distinction. Toutes les personnes avec qui j'ai causé m'ont répété à l'envi combien elles désiraient que nous réussissions dans notre démarche. Lord Grey m'a dit que nous n'eussions pu faire un meilleur choix ; que l'Angleterre, qui avait tant d'intérêt à voir la Belgique florissante, y applaudissait sincèrement ; qu'il ne doutait aucunement qu'avant peu le prince fût chez nous, mais que nous devions être raisonnables. Là-dessus une petite discussion s'est engagée, dont les protocoles et le Luxembourg étaient l'objet principal ; il voudrait que nous reconnussions le protocole du 20 janvier, seulement pour le principe, dit-il ; quant à l'exécution, il y aura moyen de l'arranger. Inutile de vous mander quelle a été ma réponse, elle était la répétition de ce que nous avons plusieurs fois dit au prince.

(1) L'élection du duc de Nemours.

« Avant de terminer cette lettre, je crois devoir insister sur un point qui me paraît capital, et d'où dépend selon moi tout le succès de notre mission. Trouvez le moyen d'éluder le protocole du 20, tout en ayant l'air de nous y soumettre; de sauver les apparences, de mettre les puissances à même de se justifier aux yeux du roi Guillaume, de paraître condamner notre conduite relativement au Luxembourg, et bientôt tout sera arrangé; le prince acceptera, les puissances adhéreront, et nous serons sauvés. Il ne s'agirait que de pouvoir dire : Vous avez eu raison de vous opposer à ce que nous conservassions le Luxembourg; mais daignez nous le laisser; nous ferons volontiers un sacrifice pour cela [1]. »

Non-seulement lord Grey ne cachait point sa

[1] L'abbé Defoere, qui avait assisté, le 24 avril, à la seconde audience du prince, quitta Londres le 26, porteur des dépêches. Il ne retourna pas en Angleterre. Il était directeur du couvent anglais, à Bruges. Le 5 mai, il écrivait de cette ville à M. Lebeau : « J'avais quelque espoir de pouvoir rejoindre mes collègues à Londres; mais je n'ai pu le réaliser. Le commandant hollandais d'Ardenbourg ne permet plus au curé de cet endroit, le seul qui puisse me remplacer ici dans mes fonctions, de franchir les frontières de la Flandre hollandaise. »

prédilection pour le prince Léopold, mais il avait dit hautement aux députés qu'il espérait bien qu'ils auraient le prince pour roi.

Le Gouvernement anglais voulait-il intervenir pour amener ce résultat ? Quelles étaient ses vues ? Quelle fut sa conduite ?

« La raison qui nous fait incliner pour Léopold à défaut d'un membre de la famille d'Orange, disait lord Palmerston au prince de Talleyrand, c'est que nous pensons qu'il deviendra un bon *roi belge*, qu'il ne sera pas plus anglais que français, mais qu'il considérera avant tout ses propres intérêts et ceux de l'État qu'il gouvernera [1]. »

Quelques jours après, le roi Guillaume IV disait nettement que l'Angleterre n'interviendrait pas en faveur du prince Léopold. Il dicta, pour être mise sous les yeux de lord Grey, la déclaration suivante : « Sa Majesté ne peut nier qu'elle a trouvé de fortes objections à ce que le prince Léopold fût mis avant avec le concours de l'Angleterre, depuis que l'Angleterre a pris une part si chaude et si décidée

[1] Palmerston au vicomte Granville, ambassadeur à Paris, 1er avril 1831. *The Life of lord Palmerston,* t. II, pp. 62 et suivantes.

contre l'élection du duc de Nemours. Dans la position où le prince Léopold se trouve à l'égard de ce pays, on le regardera, en toute hypothèse, comme étant sous son influence. Il sera dit que l'Angleterre a soutenu la maison d'Orange aussi longtemps qu'un prince étroitement allié à la maison de Hanovre ou sous la dépendance de l'Angleterre n'avait pas été mis en avant, et qu'elle a abandonné les Nassau pour un intérêt égoïste. Ceci sera déclaré ou insinué bientôt par la France et fera naître un sentiment de jalousie parmi les autres puissances ; par-dessus tout, cela produira une impression défavorable sur la maison d'Orange et sur tous ceux qui sont alliés à elle. Sa Majesté et sa famille se trouveront ainsi dans une position pénible et peu enviable à l'égard d'une maison à laquelle ils ont pendant si longtemps été attachés par les liens d'une étroite amitié. Le roi considère ensuite que le crédit de l'Angleterre, son propre crédit et celui de son Gouvernement sont intéressés à maintenir le principe élevé d'après lequel la question belge a été traitée jusqu'à présent, et qui serait abandonné si leurs efforts étaient employés en faveur d'un candidat mis en avant sous leur influence. Même, Sa Majesté ne peut se défendre

du soupçon que la France encouragera cette combinaison en vue de déprécier la loyauté de la Grande-Bretagne et d'affaiblir son influence [1]. »

L'éminent auteur de la *Vie de lord Palmerston* [2] indique les motifs sérieux de l'adhésion donnée par l'Angleterre à la candidature du prince Léopold. Cette candidature n'avait pas été mise en avant par le cabinet de Saint-James. S'il l'approuvait, c'est parce que le prince Léopold était connu des cours du Nord et qu'il ne leur était pas désagréable, qu'il était étroitement allié à la famille royale d'Angleterre, et que vraisemblablement il serait un jour dans les mêmes rapports avec la maison royale de France; parce qu'il était indépendant par sa position, brave et prudent.

Il était très vrai que, dans des vues intéressées, la France avait poussé et semblait pousser encore à l'élection du prince Léopold. Déjà le 7 janvier, Talleyrand avait proposé à lord Palmerston le marché suivant : le Gouvernement français userait de son influence afin d'assurer l'élection du prince et obtien-

[1] Voir *The Correspondence of the late earl Grey with his Majesty King William IV*, etc., t. Ier, p. 210.

[2] Sir Henry Bulwer (lord Dalling).

droit, pour son amicale intervention, Philippeville et Mariembourg. Talleyrand revint à la charge au moment où la candidature du prince était mise plus sérieusement en avant. Le 29 mars, il vint lire à Palmerston une dépêche dans laquelle Sébastiani s'engageait à soutenir Léopold, espérant que l'Angleterre, en échange d'un arrangement si favorable pour elle, consentirait à tous les désirs de la France concernant Bouillon, Luxembourg, Maestricht, etc. (1).

Rebuté sans doute par l'espèce de dédain que Palmerston opposait aux insinuations de l'ambassadeur français, Sébastiani devint plus réservé. Le 25 avril, il écrivait au général Belliard : « La France ne prendra aucune part active au choix du prince qui doit régner en Belgique. Une liberté entière doit être laissée au Congrès pour ce choix, qui ne saurait être trop indépendant. Entre les deux candidats qui paraissent avoir le plus de chances, le prince de Naples et le prince de Saxe-Cobourg, la France veut demeurer complètement neutre, et elle est prête à reconnaitre celui qui sera élu (2). »

Quelques jours après, le 29 avril, des rensei-

(1) Voir *The Life of lord Palmerston,* t. II, pp. 28 et 62.
(2) *Mémoires du général Belliard,* t. II, p. 43.

gnements curieux étaient adressés à M. Lebeau sur les rapports des délégués belges avec Talleyrand. Vilain XIIII s'exprimait ainsi qu'il suit :

« 29 avril.

« Aujourd'hui, audience avec Mérode chez Talleyrand ; audience tous ensemble chez Palmerston et dîner chez Talleyrand. Voici la conversation de Talleyrand. Le diplomate français a débuté par un grand éloge du prince de Cobourg, disant qu'il convenait aux puissances, qu'il avait de bonnes qualités, mais que nous ne pouvions espérer de l'obtenir ni d'obtenir aucun prince tant que nous n'accéderions pas au protocole du 20 janvier ; qu'il se pouvait que le prince acceptât, mais que la Belgique, telle que nous la faisions, n'était pas la Belgique des puissances (¹). Quant au Luxembourg (et ceci est

(¹) Le 2 mai suivant, Sébastiani écrivait à Belliard : « ... Vous ne chercherez à influer en rien sur la nomination du candidat qui peut convenir aux Belges. Nous voulons leur laisser, à cet égard, non-seulement la plus complète indépendance, mais encore l'initiative du choix. Quant aux dispositions qui, comme on vous l'a dit, commenceraient à se manifester en faveur du duc de Reichstadt, c'est un incident sur lequel je ne crois pas devoir m'arrêter. Il

important à noter), les puissances, et surtout la France, ne souffriront pas que cette province soit livrée pieds et poings liés au roi Guillaume... Il a dit que quant à la démarcation des limites, les puissances nous seraient le plus favorables possible, et que l'on pouvait encore beaucoup faire à cet égard; mais, c'est Talleyrand qui dit cela!

« Lord Palmerston, dans son audience, où tous quatre nous étions présents (1), a paru moins traitable. Celui-ci a dit qu'avant toute chose il faut adopter les limites fixées dans le protocole; que les puissances sont engagées par traité avec le roi Guillaume qui a adopté ce protocole, et qu'elles doivent lui en garantir la teneur. Le prince, nous a-t-il dit, peut accepter votre couronne, s'il le veut, mais quant à nous, nous ne pouvons dévier de nos principes... Le rapport officiel vous donnera un détail exact de cette longue conversation. »

Dans leur rapport officiel, qui portait la date

est trop évident que ni la France ni l'Europe ne pourraient reconnaître un pareil choix. » *Mémoires du général Belliard,* t. II, p. 47.

(1) MM. Félix de Mérode, H. Vilain XIIII, H. de Brouckere et Van Praet.

du 30 avril, les délégués s'exprimaient en ces termes :

« Nous concevons très bien et l'impatience avec laquelle vous attendez de notre part des nouvelles d'une nature plus positive que les précédentes, et l'inquiétude que doivent exciter dans le public le silence de la tribune et l'incertitude où l'on se trouve sur ce qui se passe ici. Personne plus que nous ne désire que nos démarches obtiennent un prompt résultat, et nous pouvons vous dire avec vérité que nous ne négligeons rien pour y arriver.

« Voici ce qui s'est passé depuis notre dernier rapport :

« Mardi matin, un aide de camp du prince vint nous voir de la part de Son Altesse, et pria en son nom M. Vilain XIIII de se rendre chez Talleyrand, avec lequel il paraît qu'Elle avait causé la veille, à un bal chez la reine. Nous saisîmes cette occasion pour faire demander au prince une nouvelle audience, qui nous fut en effet accordée pour le lendemain. MM. de Mérode et Vilain XIIII se présentèrent deux fois chez M. de Talleyrand, mais sans le trouver.

« Notre entrevue avec le prince ne nous a point encore conduits à un résultat définitif. Nous l'avons à différentes reprises, mais en vain, instamment prié de vouloir, sinon nous donner une réponse catégorique, du moins nous autoriser à écrire en Belgique qu'il nous avait fait espérer d'accéder à nos vœux. Sa réponse a constamment été la même. Les limites, les

limites, toujours les limites. Du reste, il a causé avec l'intérêt le plus vif de tout ce qui concerne notre pays, s'est informé d'une foule de particularités, nous a interrogés sur plusieurs individus. Nous lui avons donné toutes les explications qu'il désirait, et, la carte sur la table, nous lui avons fait voir, entre autres, toute l'importance du grand canal du Nord. Nous lui avons lu en partie votre lettre du 22, dont il a entendu plusieurs passages avec plaisir. Il nous a clairement laissé entrevoir qu'il n'éprouverait aucune répugnance à venir parmi nous, dès que nous serions parvenus à vider nos différends. Il craint toujours qu'il soit bien difficile de faire revenir les puissances de leur protocole du 20 janvier, et nous a dit à cette occasion que, dans l'adhésion que la France y a donnée dernièrement, elle avait même été au delà de ce à quoi on devait s'attendre, de ce à quoi elle était tenue. Il nous a engagés à voir Talleyrand, dont il nous a parlé comme d'un homme qu'il nous importait d'avoir dans nos intérêts, et nous a donné quelques conseils, qui ne laissent aucun doute sur le désir qu'il a de nous voir réussir. Enfin, nous l'avons quitté, plus convaincus que jamais que la perspective de régner sur la Belgique ne lui paraît point à dédaigner, mais que son désir est qu'auparavant nous nous mettions d'accord avec la Conférence.

« Jeudi, personne n'était visible; il y avait réception chez la reine; mais, à la suite des inutiles visites faites chez Talleyrand et chez lord Palmerston, le premier fit dire à MM. de Mérode et Vilain XIIII, qui s'y étaient seuls présentés, qu'il les recevrait le len-

demain, à une heure, et lord Palmerston nous écrivit qu'il nous attendrait le même jour, à trois heures.

« MM. de Mérode et Vilain XIIII vous rendront compte de leur conférence avec M. de Talleyrand. Nous avons, tous les quatre, dîné chez lui, et nous y avons reçu très bon accueil ; mais à table il n'a guère été question de politique, et la conversation n'a rien offert d'assez intéressant pour devoir vous être communiqué.

« L'entrevue avec lord Palmerston a duré trois heures et demie. Il a défendu le protocole du 20 janvier avec chaleur et persévérance, assurant d'abord de la manière la plus formelle que nous ne devions nullement espérer qu'on y apportât le moindre changement, et que si nous ne cédions point de bonne grâce, nous devions nous attendre à y être contraints par la force des armes, bien entendu cependant que les cinq puissances n'agiraient contre nous que pour ce qui regardait la partie hollandaise du Limbourg, y compris Maestricht, et que pour le Luxembourg, c'était une affaire à vider avec la Diète germanique, laquelle Diète, conformément aux traités, était tenue d'aider le roi Guillaume à récupérer son Grand-Duché. Nous avons répété à lord Palmerston tous les arguments à l'aide desquels il est si facile d'établir nos droits sur les pays litigieux, et toujours notre langage a été plein de fermeté. Une chose qui nous a paru digne de remarque, c'est que lord Palmerston insistait beaucoup plus sur la question du Limbourg que sur celle du Luxembourg, cette dernière pouvant, selon lui, se résoudre plus facilement au moyen d'un arran-

gement. Le roi de Hollande, nous a-t-il dit, nous a rendu un véritable service, nous a tirés d'un grand embarras (la Russie, la Prusse et l'Autriche, surtout), en adhérant au protocole du 20 janvier et en reconnaissant ainsi l'indépendance de la Belgique. Mais, par cela même, c'est devenu pour nous un devoir impérieux de faire exécuter ce protocole en ce qu'il peut avoir d'avantageux à la Hollande, et si, pour récupérer ce qui lui appartient dans le Limbourg, elle réclamait de nous des secours, nous ne pourrions pas les refuser. Notre intérêt est bien que la Belgique soit florissante, mais nous ne pouvons pas, pour son avantage, dépouiller la Hollande, notre ancienne amie, qui serait trop affaiblie si elle perdait Maestricht et Venloo.

« Il est inutile sans doute, Monsieur le Ministre, de vous répéter tous les arguments et les considérations à l'aide desquels nous avons réfuté les prétentions du roi de Hollande; nous croyons l'avoir fait de la manière la plus victorieuse; aussi les mots de : *nous sommes les plus forts*, sont plus d'une fois sortis de la bouche de notre interlocuteur, mots auxquels il n'y avait rien à répondre, sinon que ce ne serait du moins pas sans avoir essuyé une forte résistance qu'on parviendrait à obtenir de nous ce qu'on exige avec tant d'injustice.

« La conversation s'est alors engagée sur le prince Léopold. Il ne nous a point dissimulé que ce choix satisferait toutes les puissances, et bien particulièrement l'Angleterre; mais il pensait que le prince ne devait et ne pouvait accepter nos propositions, que

lorsque nos limites auraient été définitivement fixées. Comment voulez-vous, disait-il, que le prince jure de maintenir l'intégrité d'un territoire auquel il doit être convaincu que vous n'avez point droit, et tandis qu'il sait d'avance qu'il ne pourra maintenir cette intégrité; voulez-vous donc qu'il débute par être parjure? Notre réponse fut que nous nous flattions de convaincre pleinement le prince de nos droits, et que, quant à la prétendue impossibilité de maintenir l'intégrité du territoire, la Constitution avait prévu le cas d'une cession partielle; que d'ailleurs à l'impossible nul n'était tenu; mais qu'il était inutile de penser à obtenir du Congrès qu'il renonçât à la plus petite partie de ce territoire; que, par la suite, les Chambres seraient peut-être plus traitables. Il nous demanda s'il n'y aurait pas moyen de différer le serment ou d'en modifier la formule. Nous répondîmes que nous pensions que la Constitution s'y opposait; que cependant la chose méritait réflexion. Nous lui demandâmes, à notre tour, s'il ne serait pas bien plus simple, en cas que le prince voulût accepter et ne reculât point devant le serment, que la Conférence ne le reconnût pas d'abord, mais ne s'opposât pas à son acceptation; que le prince vînt parmi nous, et qu'il entamât des négociations avec la Diète et la Hollande ; que cela était dans l'intérêt de tous, voire même de la Hollande, puisque sans cela nos difficultés seraient interminables, les négociations étant pour ainsi dire impossibles, tant que le Congrès serait souverain. Lord Palmerston répondit que le prince était entièrement libre d'accepter; mais qu'il ne pourrait le

lui conseiller dans l'état actuel des choses, parce que rien ne pouvait garantir que les Chambres dussent en effet être plus conciliantes que le Congrès, et que le prince s'exposerait ainsi, après avoir perdu sa position actuelle, à devoir quitter son trône bien peu de temps après qu'il y serait monté ; que c'était là du reste une chose qui devait s'arranger entre le prince et nous.

« Il est à remarquer que lord Palmerston nous répéta à satiété combien il applaudissait à la nouvelle combinaison, combien il désirait qu'elle réussît, combien cela était dans l'intérêt de toutes les puissances ; que c'est lui qui nous retint si longtemps (nous avons été une heure debout et prêts à nous retirer), nous engageant toujours à tâcher de trouver un expédient qui levât les difficultés ; car, disait-il, si la Belgique tient à son point d'honneur, la Conférence n'en tient pas moins au sien, et ce serait violer ses engagements vis-à-vis le roi de Hollande, que de vous abandonner la partie du Limbourg qu'elle a reconnu lui appartenir.

« A propos du serment, nous avons fait observer à lord Palmerston, que le différer ne servirait à rien, puisque dans aucun cas le prince ne pourrait se dispenser de gouverner et le Luxembourg et le Limbourg tout entier, et que ces provinces continueraient à élire leurs représentants. Il nous répondit qu'à cela il ne trouvait point d'inconvénients, attendu que les Belges étaient provisoirement en possession, et qu'administrer un pays n'était point en accepter définitivement le gouvernement. Il nous parla de la posi-

tion où se trouvait le Prince Léopold vis-à-vis du Prince d'Orange, dont il est pour la seconde fois le rival, etc., etc.

« Avant de nous être retirés, lord Palmerston nous témoigna le désir de nous revoir encore ; mais il part aujourd'hui pour Cambridge, où doivent se faire les élections, et ne sera de retour que jeudi ; nous espérons, nous, qu'à cette époque nous ne serons plus ici. Lundi, nous dînons chez lord Grey, et nous allons demander une nouvelle audience au prince ; nous insisterons pour arriver au dénouement.

« Cependant, il nous semble que nous ne pouvons prendre congé du prince sans lui annoncer les intentions du Gouvernement. S'il persiste à insister pour que nos limites soient d'abord fixées, et à ne vouloir accepter qu'après, pensez-vous qu'il faille malgré cela convoquer le Congrès et tenter l'élection ? Faudrait-il en parler au prince ? Devrions-nous tous quitter Londres, et ne conviendrait-il pas de laisser quelqu'un ici ? Notre départ ne ressemblerait-il pas à une rupture, et ne produirait-il point un mauvais effet ? Y aurait-il moyen de différer le serment ou d'en modifier la formule, d'y faire par exemple une restriction pour telle ou telle partie du territoire, et quel est ce moyen ?

« Nous vous prions de nous donner à cet égard, le plus tôt possible, quelques instructions. Le grand point serait d'indiquer à la Conférence un moyen de sauver son amour propre et son point d'honneur, et de se justifier vis-à-vis du roi de Hollande : nous pensons que tout le monde désire autant que nous voir une fin

à nos embarras. Nous vous l'avons dit : toutes les puissances, s'il faut en croire lord Palmerston, applaudissent à nos vues; la France même les approuve, et la Diète germanique verra avec plaisir que ce serait par un prince allemand que le roi Guillaume serait, en cas d'arrangement, remplacé dans le Luxembourg. Ce qui nous donne de l'espoir par-dessus tout, c'est l'intérêt visible mais réservé que le prince Léopold porte au succès de nos démarches. »

Après avoir reçu les premiers rapports des délégués, M. Lebeau leur avait écrit : « ... Ne vous découragez pas, de grâce, aux premiers mots. Le calme le plus parfait continue à régner en Belgique. Il tient beaucoup à l'espérance qui est dans tous les esprits. Ce peuple, qu'on calomnie si indignement, est à conduire avec un fil de soie, du moment où on le traite avec franchise et loyauté.... Je suis enchanté que le prince reconnaisse la nécessité politique de prêter le serment sans restriction et d'accepter la Constitution sans réserve; sa popularité sera dès lors immense. » M. Lebeau chargea les commissaires d'insister pour une acceptation immédiate et sans condition.

Le 2 mai, les délégués font connaitre à M. Lebeau ce qui s'est passé dans leur quatrième entrevue avec le prince Léopold.

« Depuis le dernier rapport que nous avons eu l'honneur de vous adresser, nos affaires ont encore fait, ce nous semble, un pas bien sensible, et jamais nous n'avons eu plus qu'aujourd'hui l'espoir de voir nos démarches couronnées d'un plein succès (1). Le narré succint que nous allons vous faire, joint aux lettres qui l'accompagnent, vous mettront à même de juger du véritable état des choses.

« Hier le prince était à la campagne, de manière qu'il nous a été impossible de le voir; il nous a reçus ce matin à onze heures et demie.

« Nous avons présenté avec force et soutenu avec chaleur et persévérance les différentes considérations indiquées dans nos dernières lettres, et toutes celles qu'ont pu nous suggérer les précédentes conférences, et le désir si ardent que nous éprouvons tous de conduire à bonne fin la négociation dont nous sommes chargés.

« Le prince a très bien senti, et il nous l'a répété à plusieurs reprises, que les circonstances nous pressaient fortement et que tout retard devait avoir pour résultat nécessaire de favoriser également le parti français, le parti orangiste, la trahison, les amours-propres froissés; que si cette incertitude devait se prolonger, force nous serait, pour éviter l'anarchie, de porter les masses à la frontière et de les laisser pénétrer en Hollande. Que c'en était définitivement fini

(1) Le mot « plein succès » me semble exagéré surtout depuis la conversation de lord Grey.

Signé F. DE MÉRODE.

des Nassau, et que le peuple préférerait au rappel d'un membre de cette famille la réunion à la France, la république, peut-être même le démembrement de la Belgique ; qu'il était de son intérêt d'accepter le trône, lorsque tout n'était pas terminé, puisque sa popularité et son influence en seraient d'autant plus grandes ; qu'il y aurait même avantage pour lui à n'être point reconnu d'abord, parce qu'alors il serait impossible de le représenter comme le candidat de la sainte alliance, et que pour nous servir de vos expressions, moins il serait patroné, mieux il serait accueilli ; que les puissances, l'Europe entière, la France surtout et le roi Philippe, qu'il se plaît à appeler son ami, étaient intéressés à son acceptation ; que cette acceptation connue en Belgique, et les vœux de l'immense majorité étant ainsi comblés, la fusion des partis s'opérerait sans peine et sans secousses, le calme et l'espérance renaîtraient dans tous les esprits. Le prince a paru entrer dans toutes nos vues, et comprendre surtout très bien l'impossibilité où est le Congrès de céder la plus petite partie du territoire, et par conséquent de reconnaître le protocole du 20 janvier. Il connaît parfaitement la position du pays et tout ce qui s'y passe.

« Pressé par nous, le prince nous a dit : « J'accep-
« terais avec bien du plaisir ; c'est la question du Lim-
« bourg qui me retient *seule*, parce que c'est une ques-
« tion européenne ; celle du Luxembourg est une
« affaire à traiter avec la Confédération germanique
« et le grand-duc, et je crois qu'elle s'arrangera faci-
« lement ; mais s'il y avait nécessité absolue de céder
« une partie du Limbourg, la responsabilité en tom-

" berait sur moi ; ma position serait bien fâcheuse, et " malheureusement je ne vois pas le moyen d'en finir " autrement. Les difficultés ne m'effraient pas, mais " il faut qu'il y ait possibilité de les résoudre. "

" Nous avons combattu les scrupules et les craintes du prince ; nous lui avons fait voir, qu'en gagnant du temps, il était impossible que cela ne finît pas par s'arranger ; qu'il suffirait qu'il fût chez nous, pour que nous ne fussions pas pressés de terminer, et que nous pouvions conserver le statu quo, pendant un temps moral, sans être très gênés ; qu'il n'en était pas de même de la Hollande, qu'elle épuisait toutes ses ressources, et serait bientôt aux abois ; que de guerre lasse, elle nous prierait alors elle-même d'entrer en arrangement; qu'en attendant la France et l'Angleterre pourraient, dans l'intérêt de la paix, et tout en maintenant les principes du protocole, faire des propositions aux deux nations ; qu'ainsi tous les intérêts, tous les amours-propres pourraient se concilier.

" Le prince, qui, nous devons le dire, paraissait convaincu de la justesse, de la vérité de tout ce que nous avançions, nous répondit qu'il désirait voir encore le prince de Talleyrand et lord Palmerston ; que ce dernier était si occupé de son élection, qu'il était bien difficile d'avoir une conférence avec lui.

" Nous espérons qu'après avoir vu ces deux ministres, il nous donnera enfin une réponse positive ; malheureusement lord Palmerston ne revient que jeudi ; nous tâcherons jusque là d'utiliser notre temps.

" D'après ce que nous a dit le prince, l'Angleterre,

la France, la Prusse et l'Autriche, marchent très bien d'accord, mais elles rencontrent de l'opposition de la part de la Russie, qui défend vivement les intérêts de la Hollande et de la famille de Nassau. »

Le lendemain, 3 mai, les commissaires écrivaient à M. Lebeau :

« Ce rapport vient servir de complément à celui en date d'hier et vous relatera tout ce que le dîner chez lord Grey et une longue conversation après table avec ce ministre ont pu nous apprendre d'important sur l'issue de nos affaires. Le prince Léopold, le duc de Sussex, frère du roi, et plusieurs ministres assistaient au banquet.

« Le comte de Mérode a eu l'occasion d'entretenir longuement le prince et de revenir sur tous les faits qui doivent décider son acceptation.

« Lord Grey est de nouveau revenu sur l'acceptation du protocole du 20 janvier. Il nous a dit que malheureusement ce protocole était un engagement pris entre les cinq puissances, que le roi Guillaume y avait souscrit sans restriction, qu'en cela celui-ci avait reconnu notre indépendance, point très essentiel surtout aux yeux de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie ; que revenir sur cet acte c'était tout remettre en question ; que si la chose était encore à faire, sans aucun doute, ni l'Angleterre ni la France ne l'établiraient sur ce pied, mais qu'elle était faite et qu'il fallait y souscrire. Du reste, a-t-il ajouté, lord Palmerston revient jeudi soir. On verra à convoquer une confé-

rence des cinq plénipotentiaires, mais l'obstacle à vaincre sera grand, surtout de la part de la Russie. Cependant ne croyez pas que, si la Conférence changeait l'esprit de son protocole, ce changement soit d'une bien facile et bien prompte exécution. Les négociations pourraient encore durer longtemps, au lieu que si les Belges adhéraient *aux principes* du protocole du 20 janvier, tout pourrait se terminer dans le plus bref délai ; que quant à la clause qui remet la fixation des frontières à la délimitation et au statu quo de 1790, nous pourrions, eu égard à l'administration de Maestricht et des communes du Limbourg, faire valoir nos prétentions ; que si elles étaient trouvées fondées, sans aucun doute la Conférence y obtempérerait, mais qu'avant tout le protocole devait être accepté, du moins son principe. Sur l'observation que l'acceptation pure et simple d'un pareil acte était chose impossible auprès du Congrès, tel que maintenant ce corps était composé, et contraire à l'esprit d'homogénéité qui animait la nation ; que plus tard, et après l'avènement du prince, ces difficultés disparaîtraient vis-à-vis de nouvelles Chambres, et qu'alors la nation plus rassisse, sentant mieux la nécessité de céder, céderait. Il répondit que c'était justement là une question, qu'il n'était point certain que la nation céderait, qu'il ne conseillerait point au prince de se mettre dans cette position difficile, et qu'en tout cas les puissances ne pourraient qu'avec peine le reconnaître. Que du reste le prince était en cela libre d'agir comme il le trouverait convenable, mais que, pour lui, tout en approuvant notre choix, tout en

manisfestant le désir de voir un tel choix couronné de succès, il ne pouvait, comme ministre, se départir de ses principes et du texte des traités; il a insinué en passant qu'on pourrait bien en venir plus tard à une occupation de la Belgique, mais cela légèrement et sans entrer dans aucun détail.

« Il nous semble résulter de cette conversation que lord Grey veut à notre égard paraître insister sur le maintien des conventions, mais que son désir est grand pour en modifier les bases en notre faveur; que ses efforts vont dorénavant tendre vers ce but, mais que l'Angleterre, ne voulant point rompre avec les puissances, ne fera rien sans elles, et que tout dépendra de la bonne volonté de celles-ci. Qu'ainsi les négociations vont probablement reprendre leur cours, avec cette différence que, suivant toute apparence, elles nous seront plus favorables. Le prince en attendra peut être l'issue, mais notre marche à nous est de le presser continuellement. Nous ne nous départirons pas de ce dessein et, tant par notre insistance que par tous les bons motifs que nous lui communiquons de votre part, nous espérons, Monsieur le Ministre, parvenir à notre but. »

Les commissaires étaient alors pleins d'espoir; en effet, dans une lettre particulière du même jour, M. H. de Brouckere disait :

« ... Je sors de chez le prince, et cette fois les choses se sont passées à mon gré; nous l'avons, à différentes reprises, serré de si près,

que j'ai vu le moment où il allait nous donner la réponse que nous sollicitions; il ne l'a pas fait cependant, mais pour se taire, il a eu l'air de devoir se contraindre; or, pour moi, il ne me reste plus aucun doute sur ses intentions; puissent-elles ne point changer!...

« Ne perdez point courage là-bas vous autres, tandis que nous, qui sommes sur les lieux, nous en avons beaucoup. Si seulement nous avions un peu plus de temps devant nous, j'oserais garantir le succès. Malheureusement, nous sommes pressés, et un long retard équivaudrait à une défaite.... »

Le 8 mai, les commissaires, ayant eu avec le prince une dernière entrevue officielle, adressèrent à M. Lebeau le rapport suivant :

« Lord Grey nous a hier reçus. Il est très disposé à voir nos affaires se terminer et désireux d'un arrangement définitif. Il a très bien saisi la question du Luxembourg qu'il voudrait aussi voir traiter à part. Il sent la difficulté de laisser aux Hollandais cette province. Mais le point principal à ses yeux est l'affaire du Limbourg. Il ne conteste point qu'il y aurait à cet égard moyen de s'accommoder par un sacrifice pécuniaire. Il a été jusqu'à nous demander : « Eh bien, que donnerait la Belgique pour conserver toutes les parties du Limbourg? » Cette entrevue a été généra-

lement satisfaisante. Il s'est cependant exprimé sur l'acceptation du prince, « acceptation, dit-il, dont le « prince est seul l'arbitre », mais qu'il ne peut lui conseiller sans le concours de la Conférence.

« Aujourd'hui, lord Palmerston nous a, de son propre mouvement et sans demande préliminaire de notre part, convoqués en audience au Foreing Office. Après s'être excusé sur les embarras de son élection, qui toute la semaine dernière l'avait empêché de s'occuper sérieusement de nos affaires : « Eh bien, « dit-il, pouvons-nous espérer d'en finir? » Après lui avoir répondu que tout dépendait de l'acceptation du prince : « Cette acceptation est très difficile, à mon « avis, si vous ne reconnaissez point les principes du « protocole du 20 janvier. » La conversation a, peu après, longtemps roulé sur ce protocole. Il nous en a fait lecture, article par article, et s'est montré moins favorable que lord Grey à terminer à l'amiable les difficultés de territoire.

« La position des Belges peut devenir bien fâcheuse, « dit-il, s'ils n'adhèrent point au protocole du 20 jan- « vier ; car, jusqu'à ce jour, vous n'êtes point indé- « pendants, vu que l'on n'est indépendant que quand « on a été reconnu comme tel par toute l'Europe. « Remplissez donc les conditions pour les devenir.

« Avant de se séparer de nous, lord Palmerston nous a promis d'expédier, ce soir même, un courrier à lord Ponsonby (¹), pour appeler celui-ci à Londres,

(¹) Lord Ponsonby, commissaire de la Conférence à Bruxelles, était beau-frère de lord Grey.

afin de s'éclairer des renseignements que lord Ponsonby lui donnerait sur le pays.

« A trois heures, nous étions chez le prince Léopold. Celui-ci s'est avancé beaucoup plus encore que les précédentes fois. Il nous a exprimé le regret de ce que la Conférence n'avait pu se réunir plus tôt, vu la dissolution du Parlement et l'absence de lord Palmerston.

« Après lui avoir dépeint combien tous ces retards et l'indécision de son acceptation causaient de malaise dans la Belgique, et que, vu cet état de choses, le Gouvernement lui-même ne pouvait répondre, d'un moment à l'autre, d'une explosion fâcheuse, le prince nous répondit : « Votre position est sans doute inquié- « tante, et il est fort à désirer qu'elle cesse au plus « tôt. » Sur le désir que nous lui témoignâmes de lui voir accepter notre couronne : « Je suis, dit-il (et ici « ce sont ses expressions textuelles), je suis très dis- « posé, et je m'estimerais heureux d'être à la tête d'un « si beau royaume, si un arrangement définitif pou- « vait être conclu. « Il s'est aperçu, comme nous, que le Congrès ne peut prendre l'initiative, à l'effet d'en venir à cet arrangement, et a paru presqu'amené à convenir avec nous que son premier acte, vu la gravité des circonstances, devrait être l'élection. Cependant, avant toute chose, il aimerait à savoir les intentions formelles de la Conférence, disant qu'il fallait qu'elle s'expliquât. Pressé par nos observations, que jusqu'ici le public, en Belgique, ignorait entièrement le résultat de nos démarches, il nous a autorisés à faire connaître que ses intentions étaient très favo-

rables aux Belges, et que tous ses désirs étaient de voir leur bonheur accompli.... »

M. de Brouckere fit suivre ce rapport d'une lettre particulière où il disait :

« Nous avons lieu d'être fort contents de lord Grey et des dispositions qu'il nous a montrées : ce n'est pas un diplomate toujours retranché derrière les protocoles, et décidé à ne rien changer à leur teneur ; c'est un homme dont le sincère désir est que l'on trouve le moyen de tout arranger. Il nous a écoutés avec beaucoup d'attention, a compris plus ou moins la position du Congrès, qui ne peut accéder à une cession de territoire, n'a point rejeté notre proposition de faire un sacrifice en argent ; il a même en quelque sorte voulu nous prendre au mot en nous demandant combien nous voudrions donner. Notre réponse fut telle qu'elle devait être, que nous n'avions qualité ni pour faire des offres ni pour négocier à cet égard, mais que nous pensions qu'on n'aurait point à se plaindre de la bonne volonté de nos concitoyens.

« Lord Palmerston nous a tenu un langage moins favorable ; mais il ne faut pas perdre de vue qu'il est membre de la Conférence, en même temps que ministre anglais.

« Chez le prince, nous avons insisté pour une prompte acceptation, avec une persévérance, une ténacité telles, que parfois il en était embarrassé. Il était très occupé de l'état d'agitation dans lequel se trouve le pays, et que nous lui avons représenté comme la suite de l'incertitude où il est sur le résultat de nos démarches; il désire autant qne nous que les choses se terminent; il a, à différentes reprises, manifesté son impatience contre la lenteur et l'indécision de la Conférence, et nous a promis de la forcer en quelque sorte à se prononcer. Il nous fera rappeler le plus tôt possible (bientôt, bientôt, a-t-il dit) pour nous donner une réponse positive.

« D'après l'autorisation que le prince nous a donnée, et dont le rapport fait mention, je vous engage à faire insérer dans l'un ou l'autre journal un article conçu à peu près comme suit : — On a reçu de la part des commissaires à Londres des nouvelles de la nature la plus favorable. Le prince ne leur a point encore donné une réponse catégorique, mais il ne leur a pas caché qu'il n'est plus retenu que par quelques difficultés accessoires; il les a pour ainsi dire autorisés à communiquer à leurs concitoyens ses dispositions bienveillantes, et tout fait espé-

rer qu'avant peu les commissaires auront terminé leur intéressante mission. (Sauf rédaction.) — Cette nouvelle tranquillisera les esprits. »

Trois jours après, pressé par ses collègues de faire connaître verbalement à Bruxelles les progrès et en même temps les difficultés de leur mission, M. de Brouckere quitta Londres. C'était un départ « hâté et indispensable; » il eut un grand retentissement; il laissa supposer que les négociations étaient compromises, sinon rompues.

Or, tandis que M. de Brouckere s'embarquait pour la Belgique, M. Devaux, membre du conseil des ministres, arrivait à Londres. Le 12 mai, M. Devaux écrivit à M. Lebeau :

« Je suis arrivé hier à minuit après avoir fait hâte autant que possible et par tous les moyens. Dès ce matin, ces messieurs ont demandé pour moi une entrevue au prince. Il a été répondu à l'instant que le prince me recevrait ce matin même à onze heures et demie. Nous nous y sommes rendus à l'heure indiquée avec MM. de Mérode, Vilain XIIII et Van Praet. L'extérieur et l'accueil du prince répond exactement à l'idée que je m'en étais faite d'après les rapports de ces messieurs et les portraits. J'ai dit au prince que j'avais pour mission de lui annoncer, en même temps que la convocation du Congrès, l'intention où le Gouvernement était de rendre compte de la mission à

l'ouverture de la session, et surtout l'impossibilité de prolonger pendant quinze jours encore l'état d'incertitude du pays. J'ai tâché de faire comprendre l'état du pays sous son vrai jour, très alarmant si l'incertitude ne se termine pas par une acceptation pure et simple, prêt à rentrer dans le calme en quelques semaines ou moins, si un état définitif lui était garanti en quelques jours. Le prince s'est arrêté particulièrement à une idée qu'il a mise en avant l'autre jour, dont M. de Brouckere a été chargé de vous rendre compte, et qui consiste à nous proposer d'accepter les limites de 1790, sauf à ce que le Luxembourg nous reste moyennant indemnité. — Ces messieurs (mes collègues) ne paraissent pas éloignés de cette idée. Le prince croit que la Conférence s'y rangerait, bien qu'elle vienne de faire un nouveau protocole, dont nous ne savons rien encore, si ce n'est qu'on y fixe des dates pour l'exécution, et que MM. Ponsonby et Belliard sont chargés de nous le communiquer avec beaucoup de ménagements. Nous avons tous combattu l'idée d'abandonner Maestricht et Venloo. Pour moi, j'ai déclaré que, dans mon opinion, l'exécution aujourd'hui m'en paraissait impossible, que le Congrès n'avait pas la puissance de le faire, qu'il ne tiendrait pas lui-même devant l'opinion, etc., etc. La conversation a tourné longtemps dans ce cercle, le prince ayant toujours l'air de s'en référer à ce qu'il avait déjà dit à ces Messieurs. J'ai tâché de faire bien clairement comprendre la nécessité et pour la Belgique et pour l'Europe et pour les intérêts du prince lui-même d'une acceptation immédiate; j'ai fait voir que

sans cela nous n'avons d'alternative qu'entre la guerre avec toutes ses conséquences, et l'anarchie, ajoutant que quelles que fussent les chances de la guerre, nous aimerions mieux, s'il le fallait, succomber sous l'invasion étrangère que sous une anarchie honteuse, attendu qu'il n'y a rien de honteux à être soumis par une force supérieure.

« Au sujet de la proposition ou du conseil qui vous aura été transmis par M. de Brouckere, après avoir exprimé à ce sujet mon opinion, qu'il était impossible que le Congrès y souscrivit, j'ai demandé au prince à lui soumettre une idée à cet égard. Je lui ai dit : « Si « Votre Altesse Royale acceptait purement et simplement, nous, en annonçant ses intentions, nous pourrions déclarer au Congrès, que par suite de cette « franchise et de cette loyauté dont le prince a fait « preuve sans cesse dans cette négociation, il nous a « priés de ne rien cacher au Congrès de ses opinions « et de l'informer que si le prince faisait le serment de « conserver l'intégrité du territoire, il entendait par « là qu'il ne pouvait pas s'en dessaisir sans l'autorisation des Chambres, mais que toutefois il devait à « la vérité de faire connaître au Congrès qu'il ne partageait pas toutes nos opinions sur nos droits dans « les questions de limites; que, quant au Luxembourg, « il était de notre avis, sauf l'indemnité pour les arrangements de famille, mais que pour la Flandre hollandaise et pour le Limbourg, il ne croyait pas que « nous eussions droit à autre chose qu'à ce qui existait « en 1790 ; qu'à cet égard il n'entendait enchaîner « ni son opinion ni celle de la couronne. »

« J'ai ajouté que cette déclaration pourrait être présentée comme un acte de grande franchise. Qu'après cela le Congrès, faisant l'élection malgré cette déclaration, lui donnerait en quelque sorte un assentiment indirect ; que le prince se présenterait ainsi très fort devant les Chambres. Je me suis efforcé de faire bien comprendre quel serait suivant toute probabilité l'esprit de modération des Chambres et la confiance qu'elles devraient inspirer.

« Le prince a écouté très attentivement cette idée que j'ai longuement développé : il m'a dit assez faiblement que se serait une position singulière que celle d'un prince qui ferait un serment ainsi expliqué. Enfin, après que la conversation eût duré quelque temps encore, le prince, comme pour prendre congé de nous, dit : Messieurs, je ne puis rien vous dire de plus que ce que je vous ai dit dans notre dernière entrevue, ajoutant une phrase un peu entortillée qui nous a semblé vouloir dire qu'il ne pouvait accepter tant que notre territoire n'était pas définitivement déterminé. Cependant il nous a dit qu'il allait voir Talleyrand, qu'il m'engageait à le voir aussi, ainsi que Palmerston. J'ai demandé ce matin une entrevue au premier, qu'il m'a proposée pour deux heures demain. Ces messieurs en demanderont une aujourd'hui pour moi à MM. Grey et Palmerston avec qui ils dînent. Je vous garantis que je m'efforcerai de leur faire connaître les dangers auxquels ils exposent l'Europe et quelles peuvent être les conséquences de leur obstination. J'ai demandé au prince à avoir encore une entrevue avec lui, avant mon départ, samedi. Il me

l'a accordée, et m'a en même temps invité à une soirée chez lui demain.

« Vous voyez que je ne suis guère avancé. Au reste l'entrevue avec Talleyrand est peut-être ce qu'il y a de plus important. Lord Palmerston doit avoir donné à lord Ponsonby, sur la demande de nos messieurs, l'ordre de venir à Londres. S'il en est encore temps, engagez-le à ne pas y manquer. J'ai cru dans tous les cas devoir vous informer de ce qui s'était passé et vous envoyer cette lettre. J'ai pensé que d'ici à la fin de la négociation, il était urgent que vous fussiez mis au courant jour par jour. Demain nous vous écrirons par la poste, après-demain samedi, ou dimanche, je partirai moi-même; je vous engage à renvoyer un courrier le plus tôt possible.

« Il me semble, contre l'avis de ces messieurs cependant, qu'il y avait quelque chose d'un peu sec dans le ton du prince, surtout dans la phrase décisive dont je vous parle. Ces messieurs le connaissent mieux que moi. On vous a dit sans doute que par le *statu quo* de 1790 on entend garnison hollandaise à Maestricht et administration mixte comme autrefois; au moins on laisse tout cela dans le vague.

« Je vous avoue que j'ai peu d'espoir; mais pour ma part, je ne serais pas étonné qu'il y eût quelque proposition nouvelle encore sous jeu. Demain je tâcherai de vous donner le résultat de mes entrevues avec Talleyrand, Palmerston et lord Grey. »

Le lendemain vendredi (13 mai), à huit heures du soir, M. Devaux reprit la plume pour faire

connaître à M. Lebeau les incidents qui s'étaient succédé depuis la veille.

« ...J'ai été chez le prince, en tête-à-tête avec lui, depuis midi jusqu'à une heure et demie. Après quelques mots insignifiants sur le bal d'hier [1], comme j'avais l'air d'attendre que le prince m'apprît le sujet pour lequel il m'avait appelé, — Monsieur, me dit-il, vous m'avez demandé, hier, une espèce de résumé de ce qui s'est passé entre messieurs les députés et moi ; le voici. — Puis il m'exposa, en peu de mots, ce qui s'était passé entre eux. Comme je ne me rappelais pas d'avoir fait une demande semblable, je crus que c'était une manière d'entrer en conversation et que le véritable objet de l'entrevue viendrait après. Voici toutefois le point principal de ce résumé : — J'ai dit à ces messieurs, me dit le prince, que pour que j'acceptasse, il faudrait, en premier lieu, que ce fût le vœu du pays, et que ce vœu ne fût pas dicté par quelque disposition d'esprit accidentelle et fugitive ; en second lieu, que le pays fût constitué dans ses limites définitives ; en troisième, j'ai exposé à ces messieurs qu'il pouvait y avoir dans la Constitution quelques dispositions qui pourraient donner lieu à des inconvénients, mais que je ne les regardais pas comme un obstacle. — Dans le courant de la conversation, il m'apprit que ces dispositions étaient relatives à un sénat électif et

(1) Les députés, ainsi que M. Devaux, avaient dîné la veille chez lord Palmerston, qui les avait conduits ensuite au bal chez le duc de Devonshire.

au droit d'enquête non limité des Chambres. Je tâchai de le rassurer à cet égard, et il reconnut que l'expérience pourrait démontrer seule les défauts et les remèdes de la Constitution tout entière; d'ailleurs, il fit un grand éloge de l'esprit de modération qui, vu les circonstances, avait présidé à la rédaction de la Constitution.

« Une longue conversation suivit sur tous les objets accoutumés.

« ..... Ici arriva ce que je crois être le véritable but de cette audience. Le prince me parla de mettre une garnison prussienne à Maestricht, en nous laissant la souveraineté de la ville. Il me dit que la Prusse s'opposait absolument à ce que nous eussions Maestricht; que, de cette manière, on l'apaiserait, mais que la France, d'autre part, paraissait ne pas adopter l'idée de la garnison prussienne. Il me dit qu'il lui semblait que, à cet égard, les craintes de la France étaient exagérées et sans fondement, puisque Maestricht n'était pas une position agressive contre la France, mais purement défensive de la Hollande.

« Dans le courant de la conversation, j'avais demandé au prince que si cette entrevue devait être la dernière que j'aurais avec lui, il voulût bien me dire en quels termes il désirait que nous exprimassions le résultat de notre mission. Il me répondit: Votre mission est toute confidentielle, d'après la nature même des pouvoirs donnés par le ministère. Il me fit entendre, à cet égard, ce qu'il y avait de délicat dans sa position, puisqu'on ne pouvait pas même lui faire une offre réelle, le Congrès n'ayant

pas prononcé ; toutefois, il me dit que sa réponse était qu'il accepterait avec plaisir, si tel était le vœu de la majorité et si le pays était constitué de manière à être reconnu par le reste de l'Europe.

« Je n'ai pas besoin, je pense, de vous rendre compte de mes réponses à moi ; elles sont toujours les mêmes, je fais voir que, dans l'état actuel du pays, le Congrès lui-même, s'il le voulait, ne pourrait accepter une cession de territoire ou un changement à la Constitution sans nous faire tomber dans l'anarchie la plus désolante ; que nous sommes à la dernière extrémité ; que tout pousse à la guerre ; que nous avons un argument pour la guerre qui répond à tous les autres, c'est que mieux vaut nous exposer, fût-ce à succomber après une vigoureuse résistance à la force étrangère, que de nous déshonorer par l'anarchie.

« De chez le prince, je me suis rendu chez Talleyrand. Celui-ci a repris un genre de conversation assez bizarre qu'il avait déjà continué assez longtemps hier au soir avec nous [1]. Il consiste : 1° à nous faire force compliments maladroits sur l'influence et la considération dont nous jouissons, dit-il, en Belgique; à nous dire que c'est à nous à convaincre la nation et le Congrès qu'il faut céder quelque chose, que nous le pouvons si nous le voulons, etc., etc. ; 2° à dire que tout est fait, que nous avons le prince, qu'il n'y a plus de difficultés, que tout le monde nous est favorable, qu'il s'agit seulement d'adhérer au principe du protocole, de nommer alors le prince Léo-

[1] Au dîner chez lord Palmerston.

pold qui, selon lui, Talleyrand, est l'homme qui nous convient le mieux et peut nous donner le plus de force, et qu'alors toutes les difficultés, à l'aide du prince, s'arrangeraient le mieux du monde, soit directement avec la Hollande, soit par la médiation des puissances. On pourrait, dit-il, en adhérant au protocole, exprimer le désir qu'on négociât tel échange ou telle indemnité, et le prince, acceptant la couronne, serait engagé d'honneur à accomplir le désir ainsi exprimé par le Congrès. Là-dessus, il m'a dit qu'à Paris, suivant une dépêche qu'il tenait en mains, on était aussi d'avis que nos affaires s'arrangeraient.

« La conversation avec Talleyrand ne m'en a pas appris davantage. Je crois qu'il voulait me faire causer et ne pas se déboutonner quant à l'affaire de la garnison prussienne, dont je pense bien qu'il doit s'être agi depuis peu entre eux. Il m'a retenu longtemps, malgré le prince Esterhazy qui l'attendait depuis une demi-heure dans l'antichambre, s'est informé du jour de mon départ et m'a engagé à dîner dimanche avec les collègues [1].

[1] Talleyrand écrivait à Sébastiani, le 12 mai : « La députation belge vient de s'augmenter d'un membre. Je pense que la présence de M. Devaux à Londres n'avancera pas les affaires ; mais du moins il aura recueilli de la bouche même du prince Léopold des conseils qui pourront peut-être produire un peu plus d'effet à Bruxelles, surtout quand on y connaîtra bien le système auquel le prince est invariablement arrêté. » *Mémoires du général Belliard,* t. II, p. 60.

« Lord Palmerston, que j'ai vu ensuite pendant une heure et demie, est revenu à l'idée qu'il m'avait exprimé hier que le Luxembourg pourrait s'échanger contre une indemnité en argent et une partie du Limbourg qui rattacherait Maestricht à la Hollande. Ceci, m'a-t-il dit, ne nécessiterait pas un changement à votre Constitution, car vous auriez toujours une province de Limbourg, mais elle serait plus petite. Ensuite il a de nouveau insisté sur ce que Maestricht ne nous appartenait pas, que c'était bien peu de chose pour compromettre le tout, etc. Discussion ensuite sur les objets accoutumés : suites de la guerre, impossibilité d'accepter le protocole, conseils de convertir le Congrès à leur opinion, etc. L'entretien a fini comme tous les autres : — Vous laissez échapper un moment unique, vous nous forcez à la guerre pour nous sauver de l'anarchie. — La guerre vous sera funeste, n'ayez pas pour un si mince intérêt l'imprudence d'attirer toutes les armées de l'Europe chez vous, car nous sommes tous d'accord.

« Voilà où j'en suis. Vous voyez qu'on cherche des moyens, et je crois que le prince y est pour beaucoup; au moins en voilà déjà deux qui nous viennent par son canal.

« Je retarderai mon départ jusqu'à dimanche, afin de pouvoir voir ici tous ceux qui peuvent être utiles. Nous comptons partir dimanche soir. »

Le même jour (13 mai), lord Palmerston écrivait au vicomte Granville, ambassadeur d'Angleterre à Paris. Il lui faisait connaître

l'entretien qu'il avait eu avec M. Devaux et ses instances pour amener la soumission des Belges au protocole du 20 janvier. « Le prince Léopold, disait-il, ne veut pas accepter jusqu'à ce que les Belges aient adhéré à l'acte de séparation, et, de leur côté, ils disent qu'ils ne peuvent accéder à cet acte dans l'état présent de leur pays, ni jusqu'à ce qu'ils aient un souverain, des Chambres et un gouvernement régulier... Léopold a bien raison, je crois, de ne pas accepter jusqu'à ce qu'il sache ce qu'on lui offre. S'il agissait autrement, il serait comme don Miguel, que personne ne reconnaît. En fait, les Belges lui offrent non pas un trône, mais plutôt une querelle avec toute l'Europe et une complète incertitude de la terminer jamais [1]. »

Ce fut également le 13 mai que lord Ponsonby, commissaire de la Conférence à Bruxelles, partit pour Londres, où il arriva dans la nuit du 15. Le 17, lord Palmerston écrit au vicomte Granville : « Lord Ponsonby rapporte que le Congrès va être informé des résultats de la mission accomplie à Londres par la députation belge. Si l'Assemblée trouve que des difficultés insurmontables empêchent le prince

[1] *Life of lord Palmerston,* t. II, p. 77.

Léopold d'accepter éventuellement la couronne avant qu'un arrangement territorial soit intervenu, le désappointement qui résultera de cette nouvelle aura probablement deux résultats désastreux : le renouvellement des hostilités avec la Hollande et un changement de gouvernement à Bruxelles. Il dit que, en cas de reprise des hostilités, les Belges seront rejoints par un grand nombre de volontaires étrangers et seront probablement commandés par des généraux étrangers ; que les troupes hollandaises, si elles ne sont pas appuyées, ne pourront tenir tête à leurs ennemis, et que la Conférence doit considérer les conséquences d'une intervention de troupes étrangères dans le conflit; qu'un des premiers actes d'hostilité sera une attaque contre la citadelle d'Anvers, et que, en ce cas, le général Chassé bombardera de nouveau la ville. La Conférence, ayant donné sa plus sérieuse attention à ces importantes considérations, a décidé que lord Ponsonby repartira immédiatement, et, en réponse à ses communications verbales, il a reçu des instructions également verbales pour sa direction. Il doit faire comprendre aux Belges que, jusque maintenant, il n'y a pas eu de refus formel de la part du prince Léopold, attendu qu'il n'y a pas encore eu d'offre réelle

de leur part. Les députés qui sont venus ici étaient seulement chargés de sonder les intentions du prince et n'étaient pas autorisés à faire des propositions. Il doit représenter que plusieurs des difficultés qui, à présent, embarrassent le choix d'un souverain ou qui empêchent l'offre de la couronne d'être acceptée, pourront être aplanies; que la Conférence, désireuse de faire disparaître ces difficultés autant que cela dépend d'elle, veut ouvrir immédiatement des négociations avec le roi des Pays-Bas, pour s'assurer s'il ne serait pas possible d'obtenir pour les Belges la possession du Luxembourg, moyennant une juste compensation. Enfin, lord Ponsonby doit rappeler aux Belges que s'ils violent les conditions attachées à leur indépendance, les puissances alliées seront forcées de défendre contre eux le territoire néerlandais [1]. »

De son côté, M. Lebeau écrivait à lord Ponsonby : « ... Les députés commencent à arriver pour la séance d'ouverture, toujours fixée à demain. J'ignore si M. Devaux, que j'attends ce soir, nous aportera de bonnes nouvelles. S'il en était autrement, je crains que le parti des exa-

[1] Voir *Papers relative to the affairs of Belgium*, 1re p., p. 155.

gérés ne nous donne bien du mal... Je suis dans une position assez embarrassante; le parti français fait adroitement circuler le bruit de la non-acceptation du prince, ou tout au moins d'hésitations puériles, aboutissant à une acceptation sous des conditions inadmissibles. Si je ne détruis pas ces mensonges, le Congrès est capable de demander la guerre immédiate. »

Sur la demande du ministre des affaires étrangères, le Congrès se forma le 21 mai en comité général ou secret. M. Lebeau donna communication des renseignements recueillis à Londres sur les dispositions favorables du prince de Saxe-Cobourg et l'influence heureuse que son élection pourrait exercer sur les déterminations ultérieures de la Conférence.

Le 21, M. Lebeau écrit de nouveau à lord Ponsonby : « Je forme des vœux bien sincères pour que cette lettre ne vous trouve plus à Londres, où il paraît qu'on se plaît à jouer le sort de mon pays et celui de la paix générale. L'annonce de votre retour avait répandu partout l'espérance, et voilà qu'un nouveau délai, contraire aux promesses que votre seigneurie m'avait autorisé à faire, vient réveiller l'inquiétude des vrais Belges et relever la tête au parti démagogique. La guerre est son cri, parce qu'elle est sa der-

nière ressource; et comment puis-je le combattre lorsqu'il m'oppose mes promesses démenties par l'événement?... La prétention de tout régler à l'avance serait fort sage si nous n'étions pas au bout de notre patience et de notre *puissance*. Encore quelques retards, et nous allons tomber dans l'anarchie. J'entends craquer l'édifice. Il ne faut rien moins que le support vigoureux de l'élection pour l'empêcher de crouler. Mais quel effet magique produirait l'élection! Entre la veille et le lendemain, il y aurait dix années. »

Déjà M. Van Praet avait écrit (20 mai) à M. Lebeau : « ... Lord Ponsonby vous aura mandé qu'il avait eu plusieurs entrevues avec le roi et avec le prince, une entre autres avec ce dernier de deux heures. Hier soir, il me disait encore qu'il serait parti ce matin, mais que le roi l'avait fait demander. — Ce n'est que maintenant que le départ précipité de M. de Brouckere a ici son contre-coup et fait qu'on croit peu à l'acceptation du prince. Du reste, j'ai vu les hausses et les baisses suivre toujours ainsi à huit jours d'intervalle celles de Bruxelles. »

Lord Ponsonby indiqua lui-même les causes qui avaient empêché son retour immédiat à Bruxelles. « Je viens, écrivit-il à M. Lebeau,

d'avoir, à l'instant, une longue conversation avec lord Palmerston, et il a été décidé que je devais différer mon départ de quarante-huit heures, afin d'avoir des communications avec M. le baron van Zuylen, l'ambassadeur hollandais, qui est attendu à Londres ce soir. On pense qu'une entrevue avec lui peut contribuer beaucoup à accélérer tel arrangement qu'il sera de l'intérêt de toutes les parties de conclure, et on gagnera ainsi un temps *infini*. Le baron arrive, *je crois*, avec des pouvoirs très amples; et comme il est un des hommes qui jouissent de la plus haute confiance auprès du roi, il sera, *lui*, en état de faire plus ici, en un jour, qu'on ne pourrait faire par correspondance en un mois.

» Vous ne verrez, j'en suis sûr, dans ce délai *apparent*, que la preuve *évidente* des soins sérieux et de la sincérité avec lesquels nous travaillons ici ; et j'ose me flatter que j'ai assez de droits à votre confiance pour obtenir de vous toute croyance, quand je viens vous assurer que je regarde cette mesure comme extrêmement favorable à la cause que nous avons tous en vue. Je me fie au bon sens des Belges, pour qu'ils résistent à toute tentation d'*impatience*, par laquelle leur propre cause ne peut que perdre beaucoup, en lui ôtant

toute apparence de raison aux yeux du monde.

« Je ne pense pas que le retard apporté à mon voyage puisse excéder le terme que je viens de fixer; mais si j'y mettais vingt-quatre heures de plus, ce serait là bien certainement l'extrême limite.

« S'il est possible, achevons ce grand ouvrage! Sauvons la Belgique, si nous le pouvons, de la dévastation et d'une ruine définitive...! »

De son côté, M. de Talleyrand mandait au général Belliard : « Lord Ponsonby s'est empressé de voir le prince Léopold et l'a fortement engagé à céder aux instances des Belges; mais ce prince s'est strictement renfermé dans les réponses qu'il a faites, à diverses reprises, aux députés qui sont venus dernièrement à Londres [1]. »

En effet, le prince Léopold gardait la plus grande réserve. Il ne voulait rien faire pour hâter et assurer son élection. Le 22 mai, il écrivait à lord Palmerston :

« Marlborough-House, 22 mai 1831.

« Mon cher Palmerston, désireux comme je

(1) *Mémoires du général Belliard,* t. II, p. 126.

suis et que je dois être, que, dans l'état présent des affaires, aucune promesse de ma part ne puisse être faite par lord Ponsonby aux Belges, je viens vous prier de communiquer à lord Grey le résumé de notre conversation d'aujourd'hui. En l'absence d'une réponse décisive du roi de Hollande, en ce qui concerne le Luxembourg, je ne puis remuer d'un pouce de la position que j'ai prise dès le commencement. »

Lord Ponsonby était de retour à Bruxelles le 26 mai au soir. La veille, quatre-vingt-quinze députés avaient proposé le prince Léopold de Saxe-Cobourg pour roi des Belges.

M. Lebeau jugea utile de demander à lord Ponsonby son opinion officieuse sur l'opportunité d'une élection immédiate. Le commissaire de la Conférence répondit le 27 :

« Vous me demandez mon opinion comme particulier et non officielle sur l'élection immédiate du prince Léopold et, en cette qualité, je ne me refuserai pas à vous dire que ce projet me paraît offrir une perspective d'avantages pour le pays dans la situation embarrassée et dangereuse où il se trouve. — Vous aurez la bonté de vous rappeler qu'en donnant cette réponse, je ne parle que comme particulier, et je ne prends pas sur moi la

moindre responsabilité des effets d'une telle mesure. »

Lord Ponsonby était porteur d'un nouveau protocole, qui avait été arrêté par la Conférence de Londres le 21 mai. Jugeant que cet acte aurait pour effet de surexciter les esprits, il résolut de ne pas le notifier au Gouvernement belge et de le remplacer par une lettre, qui était également adressée au Ministre des Affaires étrangères. Dans cette missive, lord Ponsonby faisait connaître les intentions favorables de la Conférence relativement au Luxembourg, mais aussi les dangers qui menaceraient la Belgique si elle persistait dans sa résistance. « L'hésitation qu'a montrée S. A. R. le prince Léopold dans les réponses qu'il a faites à MM. les députés, qui sondaient son opinion relativement à la souveraineté de la Belgique, montre assez, disait lord Ponsonby, la nature désintéressée des principes de Son Altesse Royale, et prouve qu'il ne voudrait point accepter une couronne qui lui serait offerte, s'il ne pouvait la porter avec honneur pour la Belgique et pour lui-même. Cependant le prince est convaincu aujourd'hui, à son entière satisfaction, qu'il est suffisamment fondé à attendre avec confiance l'exécution équitable et prompte des mesures par lesquelles la Con-

férence aidera à l'arrangement satisfaisant des affaires du Luxembourg ; et le prince est disposé à prendre sur lui, comme souverain, le complément de cette affaire... »

M. Lebeau lut à la tribune du Congrès la lettre du commissaire de la Conférence, et cette communication, mal comprise, fut interrompue par les murmures d'une fraction de l'Assemblée. Une proposition, due à l'initiative de M. Nothomb, opéra sur ces entrefaites une heureuse diversion. Cette proposition avait pour but : 1° de déclarer non avenue l'élection du chef de l'État, si son acceptation était subordonnée à la cession du Luxembourg et d'une partie du Limbourg ; 2° d'autoriser le Gouvernement à proposer à la Conférence de Londres et au roi Guillaume de terminer, au moyen de sacrifices pécuniaires à charge de la Belgique, toutes les contestations territoriales et à faire des offres formelles dans ce sens.

Le 2 juin, après de vives discussions, le Congrès décida l'élection immédiate du chef de l'État et autorisa le Gouvernement à ouvrir des négociations pour terminer toutes les questions territoriales au moyen de sacrifices pécuniaires.

Le 4 juin, le prince Léopold de Saxe-Cobourg

était nommé roi des Belges à la majorité de 152 voix sur 196 votants.

Que se passait-il à Londres ?

Le 27 mai, M. Van Praet écrivait à M. Lebeau : « ... Le prince Léopold m'a reçu ce matin à une heure et demie. J'ai commencé par lui parler de l'état du pays, de ce qui se passait à Anvers, à Namur, à Liége, de l'embarras où se trouvait le Gouvernement, de l'impossibilité où était le Régent de faire exécuter ses ordres à Anvers. J'ai demandé ensuite au prince s'il croyait que l'arrivée de lord Ponsonby à Bruxelles aurait une grande influence... Nous sommes arrivés à parler de l'élection préalable et du conseil donné par lord Ponsonby à cet égard, sous l'approbation de son gouvernement. Le prince m'a paru n'en rien savoir et fort étonné de ce que je lui disais. — « Ce serait, dit-il, une chose bien fâcheuse, si on allait procéder à l'élection avant d'avoir fixé une base de séparation. Je ne conçois pas comment lord Ponsonby a pu conseiller une pareille chose... — Je suppose, ai-je dit, qu'une élection ait lieu, comme peut-être elle aura lieu, préalablement à toute adhésion, à toute fixation de bases de séparation. Votre Altesse nous a dit et répété qu'elle ne pourrait accepter. Mais consentirait-elle dans ce cas à

continuer de prendre en main les négociations, à faire en cela une chose qui serait très éloignée d'un refus, à se faire alors comme à présent notre *avocat* près de la Conférence? Ce serait montrer que, même après une élection faite sous des conditions qui ne conviennent pas à Votre Altesse, elle conserve les mêmes bonnes dispositions. Ce serait, je crois, à défaut de meilleur, un moyen de donner courage au gouvernement et de calmer le pays. » — Le prince a répondu d'abord peu de chose. Il insistait toujours sur la succession de ces deux choses, adhésion et élection, sur la nécessité d'une ouverture du Congrès pour le Limbourg. — « Mais, ai-je dit, c'est une chose à laquelle personne n'osera toucher... » Le prince m'a paru pendant toute la conversation contrarié de l'idée d'une élection immédiate. Enfin il m'a dit : « Voyons, dans quel sens voulez-vous rédiger votre dépêche? » — J'ai répété : « Votre Altesse consentira-t-elle, dans le cas où l'élection aurait lieu immédiatement, et, après que le résultat lui en sera connu, à continuer d'agir près de la Conférence en faveur de la Belgique, d'être son *avocat*, etc. — « Eh bien! oui. Je ne vois pas d'inconvénient. Mais recommandez que cela ne s'imprime pas. » J'ai promis que j'en écrirais confidentiellement,

mais le prince a bien dû sentir que ses paroles ne pouvaient avoir aucun effet, si les ministres les gardaient *in petto* et qu'elles étaient destinées à donner de la confiance au Congrès. Je suis donc autorisé par lui à vous les communiquer de cette manière. — Ce n'est pas tout ce que nous désirons assurément. Cependant le prince continuera ainsi, après l'élection préalable, à regarder la Belgique comme un pays où il a un intérêt. Il fera ses fonctions de futur souverain et on le verra en perspective... »

Le 30 mai, M. Van Praet ajoutait : « Il est cinq heures et demie. Je viens de passer près de deux heures chez le prince.

« Le prince ne m'a rien dit aujourd'hui qui puisse faire supposer que l'élection préalable lui déplaise. Je lui ai fait remarquer que l'autorisation qu'il m'avait donnée l'autre jour emportait presque un consentement à ce que l'élection se fît. Il n'a rien dit, n'a cherché à se rétracter en aucune manière. J'ai ajouté en termes bien formels que notre impression, à nous, était qu'il ne désirait pas que nous donnassions une adhésion aux bases de séparation, et il a eu l'air d'en convenir.

« Je puis donc seulement vous communiquer mes opinions particulières. S'il fallait vous pré-

dire quelle sera la réponse du prince lorsque le Congrès lui fera connaître officiellement le décret d'élection, je croirais qu'elle sera à peu près dans ce sens-ci : « Messieurs, j'accepte, mais « voici comment j'entends accepter : Je veux « terminer les négociations ici avant de me « rendre en Belgique et avant de prêter le ser- « ment. » Vous savez combien une prédiction est un acte de courage. Ne prenez la mienne que pour ce qu'elle vaut. »

Le 6 juin, lord Grey transmettait au secrétaire de Guillaume IV une lettre de lord Ponsonby, apportée, disait-il, par un M. White. « Ce gentleman, ajoutait-il, réside depuis quelque temps en Belgique et semble bien connaître le pays. Il confirme, de la manière la plus complète, tout ce que lord Ponsonby a dit, et appuie beaucoup l'opinion que nous n'avons plus d'autre alternative que d'acquiescer à l'élection du prince Léopold, ou de voir la Belgique immédiatement réunie à la France. Je n'ai pas besoin de vous signaler toutes les difficultés qui naîtront de l'une ou de l'autre de ces alternatives. » Le lendemain, Guillaume IV, très-laconique cette fois, dictait pour lord Grey la réponse suivante : « Le roi partage les sentiments de Votre Seigneurie sur les diffi-

cultés qui s'attachent à la question belge (1) ».

Le roi d'Angleterre avait raison : les difficultés étaient presque inextricables. Le ministère belge, sous les auspices du prince Léopold, essaya néanmoins de trancher le nœud gordien. Le prince ne pouvait et ne voulait accepter la couronne que moyennant un arrangement avec l'Europe, sur la question territoriale (2). D'autre part, les Belges refusaient obstinément d'adhé-

(1) *Correspondence of the late earl Grey,* etc., t. Ier, pp. 288 et 295.

(2) M. Devaux, qui était retourné à Londres avec M. Nothomb, pour négocier cet arrangement, écrivait à M. Lebeau, le 19 juin : « ... J'ai parlé au prince dans le sens de votre lettre que nous avons reçue ce matin, c'est-à-dire de l'acceptation pure et simple. Après qu'il s'est si souvent et si positivement expliqué à cet égard, il est difficile de revenir encore sur le même sujet. Il en parle comme de chose jugée depuis longtemps. Cependant, comme nous lui demandions si la Conférence ne craignait pas son acceptation pure et simple, — je crois, au contraire, dit-il, qu'elle la désirerait assez ; elle en serait quitte pour ne pas me reconnaître ; elle se débarrasserait sur moi des difficultés d'aujourd'hui et croirait en finir plus facilement avec un roi qu'avec un Congrès. Mais c'est précisément moi qui ne veux pas me charger de ce qu'il y aurait d'odieux et d'impopulaire dans ces arrangements, s'ils étaient faits par un roi venu d'un pays étranger... »

rer aux bases de séparation arrêtées par la Conférence de Londres. Sous le patronage du prince, on essaya d'arriver à une transaction. Des négociations directes furent ouvertes avec la Conférence et aboutirent au traité des dix-huit articles.

Le 26 juin, au soir, le prince Léopold reçut, à Marlborough-House, la députation du Congrès, chargée de lui remettre le décret qui le nommait roi des Belges, et il accepta conditionnellement la couronne qui lui était offerte.

« Je suis, dit-il, profondément sensible au vœu dont le Congrès belge vous a constitués les interprètes.

« Cette marque de confiance est d'autant plus flatteuse qu'elle n'avait pas été recherchée par moi.

« Les destinées humaines n'offrent pas de tâche plus noble et plus utile que celle d'être appelé à maintenir l'indépendance d'une nation et à consolider ses libertés.

« Une mission d'aussi haute importance peut seule me décider à sortir d'une position indépendante, et à me séparer d'un pays auquel j'ai été attaché par les liens et les souvenirs les plus sacrés, et qui m'a donné tant de témoignages de sympathie.

« J'accepte donc l'offre que vous me faites, bien entendu que ce sera au Congrès des représentants de la nation à adopter les mesures qui seules peuvent constituer le nouvel État, et par là lui assurer la reconnaissance des États européens.

« Ce n'est qu'ainsi que le Congrès me donnera la facilité de me dévouer tout entier à la Belgique, et de consacrer à son bien-être et à sa prospérité les relations que j'ai formées dans les pays dont l'amitié lui est essentielle, et de lui assurer, autant qu'il dépendra de mon concours, une existence indépendante et heureuse. »

Le Congrès ayant, le 9 juillet, adopté le traité dit des dix-huit articles, la résolution du prince Léopold devint irrévocable. Il accepta définitivement la couronne de Belgique et fixa le jour de son départ pour Bruxelles.

On aurait pu croire que le plus dangereux adversaire de la Belgique était alors le roi de Hollande. Non, c'était l'ambassadeur du roi des Français à Londres, c'était le vieux Talleyrand, qui, par ses arrière-pensées, trahissait véritablement la confiance de son souverain et celle de Casimir Périer. M. Devaux écrivait à Bruxelles : « Je crois Talleyrand de mauvaise foi dans l'appui qu'il a prêté en apparence à la combinaison.

M. Talleyrand trouve cette solution trop solide et trop durable pour ne pas tâcher d'empêcher qu'elle se réalise. Il veut se ménager dans le lointain la réunion complète ou le partage et, en attendant, ne pas nous laisser prendre d'assiette solide. Je me figure chez Talleyrand deux hommes, l'homme du ministère Périer et l'homme qui s'élève au-dessus de ce ministère et des difficultés du moment qui l'absorbent. »

Les papiers de lord Palmerston, publiés naguère, ont pleinement confirmé et justifié les soupçons de M. Devaux. Le Méphistophélès de la Conférence avait dit un jour, avec le flegme et la malice qui le caractérisaient : Les Belges peuvent choisir pour roi celui qu'ils voudront, pourvu qu'ils n'en prennent aucun.

APPENDICE.

APPENDICE.

CONGRÈS NATIONAL.

(4 JUIN 1831.)

Un des secrétaires fait l'appel nominal. Il constate la présence de cent quatre-vingt-seize membres. Chaque député, à l'appel de son nom, monte à la tribune et remet son bulletin au président, qui le dépose dans l'urne.

PROVINCE D'ANVERS. — DIX-HUIT DÉPUTÉS.

Pour le prince Léopold de Saxe-Cobourg : MM. l'abbé Boucqueau de Villeraie, Dubois, Peeters, le baron Osy, Geudens, Ooms, Lebon, Domis, Albert Cogels, Bosmans,

de Nef, Jean-Baptiste Claes, Joos, Jacobs, d'Hanis Van Cannart, Henri Cogels, Legrelle.

Absent : M. le comte de Robiano.

BRABANT. — VINGT-SEPT DÉPUTÉS.

Pour le prince Léopold de Saxe-Cobourg : MM. le baron Joseph d'Hooghvorst, Demelin, le baron Van Volden de Lombeke, Meeus, de Ville, le comte d'Arschot, Marcq, Vande Weyer, le baron Verseyden de Varick, Berthels, Vanderbelen, le baron de Viron, Lefebvre, Cols, Vandenhove, Deswert, Barthélemy, l'abbé Corten, Baugniet, Nopener, Barbanson, Rouppe.

M. Claes (de Louvain). — « Aujourd'hui, non! »

M. d'Elhougne. — « Je donne ma voix à M. Érasme « Surlet, baron de Chokier, régent actuel de la Belgique. »

M. Van Meenen. — « Je donnerais mon vote pour l'élec- « tion de S. A. R. le prince Léopold de Saxe-Cobourg, si « un terme avait été fixé, soit pour son acceptation ou sa « prestation de serment, soit pour la confirmation ou la « révocation de son élection par le Congrès. »

M. Jottrand. — « Opposé dans les circonstances actuelles « à toute élection immédiate, et surtout à une élection pure « et simple, je ne puis accorder mon vote à aucun candidat « pour la royauté en Belgique. »

M. Beyts. — « Sous la condition que cette élection sera « nulle, et censée non avenue, si elle n'est acceptée dans « le mois à partir de sa date, et que d'ailleurs elle n'impli- « quera pas le peuple belge ni ses représentants dans la « nécessité d'accepter ni les protocoles de la Conférence de « Londres des 20 et 27 janvier 1831, ni aucun des proto-

« coles subséquents, je donne mon suffrage pour être roi « des Belges à S. A. R. le prince Léopold, duc de Saxe-« Cobourg. »

Ce bulletin conditionnel fut annulé.

FLANDRE OCCIDENTALE. — VINGT-HUIT DÉPUTÉS.

Pour le prince Léopold de Saxe-Cobourg : MM. Serruys, l'abbé Pollin, Buylaert, le baron de Pélichy Van Huerne, Buyse-Verscheure, Béthune, Maclagan, Vercruysse-Bruneel, Deman, de Roo, Struye-Provoost, Morel-Danheel, Constantin Rodenbach, l'abbé Defoere, Mulle, de Muelenaere, de Coninck, le vicomte de Jonghe d'Ardoye, Roels, l'abbé Wallaert, Devaux, Jean Goethals, Goethals-Bisschoff, Bisschoff, Coppieters.

M. Rosseeuw. — « Tout en protestant de la manière la « plus énergique contre les protocoles spoliateurs de la « Belgique, je dois à ma nationalité, à mon indépendance « et à ma conviction, de voter pour M. le baron Surlet de « Chokier, régent de la Belgique. »

M. l'abbé De Haerne. — « Je nomme M. Érasme-Louis « Surlet de Chokier, chef définitif de l'État. »

M. Alexandre Rodenbach. — « Je ne puis donner aujour-« d'hui ma voix au prince Léopold de Saxe-Cobourg, parce « que je suis convaincu que ce prince a trop d'honneur « pour vouloir accepter la couronne belge aux conditions « avilissantes que la Sainte-Alliance veut lui imposer. »

FLANDRE ORIENTALE. — TRENTE-CINQ DÉPUTÉS.

Pour le prince Léopold de Saxe-Cobourg : MM. le mar-

quis de Rodes, Hippolyte Vilain XIIII, Thienpont, Van Hoobrouck de Mooreghem, le Bègue, le baron de Terbecq, Delwarde, Liedts, d'Hanens-Peers, Louis Coppens, l'abbé Andries, Verwilghen, Gustave de Jonghe, Delehaye, Fransman, Van Innis, Dedecker, Blomme, Surmont de Volsberghe, le baron de Meer de Moorsel, Annez de Zillebeecke, le comte de Bergeyck.

M. Vergauwen-Goethals. — « Je regarde comme pré- « maturée l'élection du prince de Saxe-Cobourg, et je vote « par conséquent contre. »

M. Camille Desmet. — « Je vote contre l'élection du « prince de Saxe-Cobourg, la regardant comme préma- « turée. »

M. Charles Coppens. — « Considérant l'élection immé- « diate du prince Léopold de Saxe-Cobourg pour roi des « Belges comme une adhésion formelle aux protocoles de « la Conférence de Londres, contre lesquels j'ai protesté « et ne cesserai de protester, je crois devoir lui refuser « mon vote. »

MM. Beaucarne, l'abbé Vandekerckhove, Eugène Desmet et Vanderlooy votèrent pour le baron Surlet de Chokier.

MM. l'abbé Joseph de Smet, l'abbé Van Crombrugghe, l'abbé Verduyn, Speelman-Rooman, Wannaer et Hélias d'Huddeghem s'abstinrent de voter.

HAINAUT. — TRENTE DÉPUTÉS.

Pour le prince Léopold de Saxe-Cobourg : MM. Lecocq, le vicomte de Bousies de Rouveroy, Pirmez, le comte de Bocarmé, Allard, le comte Werner de Mérode, le comte Duval de Beaulieu, Gendebien (père), Dubus, de Rouillé,

le baron de Leuze, Vansnick, de Sebille, le marquis Rodriguez d'Evora y Vega, Dumont, le baron de Sécus (père), Cauvin, François Lebon, le baron Frédéric de Sécus, Trentesaux, Charles Lehon, Picquet.

M. Frison. — « Je refuse mon vote au prince de Saxe-« Cobourg, parce que, par déférence pour la Conférence « de Londres, je ne puis consentir à placer sur le trône de « la Belgique un prince qui ne garantira en aucune manière « les intérêts matériels du pays; parce que ce prince ne « peut accepter qu'aux conditions imposées par les proto-« coles; qu'enfin il est hostile, je ne dis pas au gouverne-« ment français, mais à la France, et que je regarde toute « combinaison antifrançaise comme un malheur pour mon « pays. »

M. Alex. Gendebien. — « Je vote contre l'élection du « prince de Saxe-Cobourg. »

MM. Blargnies et Bredart votèrent pour M. le baron Surlet de Chokier.

MM. Jean-Baptiste Gendebien, Defacqz et Nalinne s'abstinrent de voter, parce qu'ils étaient opposés à toute élection immédiate et surtout à une élection pure et simple.

Absent : M. Philippe de Bousies.

PROVINCE DE LIÈGE. — DIX-NEUF DÉPUTÉS.

Pour le prince Léopold de Saxe-Cobourg : MM. de Behr, le comte d'Oultremont, Lebeau, de Gerlache, Charles Rogier, Doreye, de Wandre, Raikem, le baron de Stockhem.

MM. Dreze, Lardinois et Forgeur votèrent purement et simplement contre le prince.

M. Destriveaux. — « Je vote contre l'élection du prince

« Léopold de Saxe-Cobourg, non par un motif qui lui soit « personnel, non par le désir d'une reprise immédiate « d'hostilités, mais parce que les circonstances de la can- « didature de ce prince me paraissent porter atteinte à la « dignité de mon pays et ne me promettent rien pour son « bonheur. »

M. de Sélys-Longchamps vota pour le baron Surlet de Chokier.

M. Collet. — « Ayant uniquement en vue le bien-être « de mon pays, je déclare ne pouvoir concourir à l'élection, « croyant le moment inopportun. »

M. Davignon. — « Convaincu par les trois documents « dont il a été donné communication, je considère comme « un devoir de déclarer que, non par esprit d'opposition, « mais ayant uniquement en vue le bien-être de mon pays, « je ne puis en ce moment coopérer à une élection qui, « d'après la déclaration du prince même, ne peut avoir « aucun résultat tant que la question des limites n'est pas « définitivement résolue. »

M. Fleussu. — « Convaincu que S. A. R. le prince de « Saxe-Cobourg ne pourra se rendre aux vœux des Belges, « puisqu'il a subordonné son acceptation à la condition que « toutes les difficultés territoriales seraient préalablement « aplanies, je crois inutile de lui donner mon suffrage. »

Absents : MM. Deleeuw et de Thier.

LIMBOURG. — DIX-SEPT DÉPUTÉS.

Pour le prince Léopold de Saxe-Cobourg : MM. le comte de Renesse, de Tieken de Terhove, Henri de Brouckere, Jaminé, Olislagers de Sipernau, le baron de Woelmont, le

chevalier de Theux, le comte d'Ansembourg, le vicomte Charles Vilain XIIII, le comte Félix de Mérode, de Schiervel, Destouvelles, Cruts, le baron de Liedel de Well.

M. Charles de Brouckere. — « Je vote contre le prince « Léopold de Saxe-Cobourg, tenant son élection immédiate « comme contraire aux intérêts de la Belgique. »

M. Teuwens vota pour le baron Surlet de Chokier.

M. Gelders. — « Je refuse mon vote pour le prince de « Saxe-Cobourg, parce que je pense qu'il ne pourrait accep- « ter la couronne des Belges que sous les conditions des « protocoles. »

LUXEMBOURG. — seize députés.

Pour le prince Léopold de Saxe-Cobourg : MM. Thorn, Masbourg, Zoude (de Saint-Hubert), Fendius, Roeser, Berger, Dams, Simons, Nothomb, Marlet, le baron d'Huart, Jacques, François, de Martigny, Watlet.

M. Thonus. — « Considérant l'élection du prince Léopold « de Saxe-Cobourg pour roi de la Belgique comme une « adhésion formelle aux protocoles de la Conférence de « Londres, contre lesquels je proteste et ne cesserai de « protester, je crois devoir lui refuser mon suffrage, et je « le donne à M. le baron Surlet de Chokier, candidat non « moins digne de régner sur les Belges. »

PROVINCE DE NAMUR. — dix députés.

Pour le prince Léopold de Saxe-Cobourg : MM. I. Fallon, Henry, le vicomte Desmanet de Biesme, Brabant, le baron de Coppin, le comte de Quarré.

M. de Labbeville vota contre le prince de Saxe-Cobourg.

MM. Seron et de Robaulx nommèrent chef définitif de l'État M. Surlet de Chokier.

M. Pirson s'abstint de voter.

En résumé, le prince Léopold de Saxe-Cobourg avait obtenu cent cinquante-deux suffrages, M. Surlet de Chokier quatorze, dix-neuf membres s'étaient abstenus de voter, dix avaient voté contre le prince de Saxe-Cobourg, un bulletin avait été annulé.

Le président du Congrès proclama en ces termes la décision de l'assemblée :

« AU NOM DU PEUPLE BELGE,

« LE CONGRÈS NATIONAL DÉCRÈTE :

« ART. 1er. *S. A. R. Léopold-George-Chrétien-Frédéric,*
« *prince de Saxe-Cobourg,* est proclamé roi des Belges, à
« la condition d'accepter la Constitution telle qu'elle a été
« décrétée par le Congrès national.

« ART. 2. Il ne prend possession du trône qu'après avoir
« solennellement prêté, dans le sein du Congrès, le serment
« suivant :

« *Je jure d'observer la Constitution et les lois du peuple*
« *belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité*
« *du territoire.*

« Charge le pouvoir exécutif de l'exécution du présent
« décret. »



Le comte Félix de Mérode, membre du gouvernement provisoire, ministre d'État, représentant, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Lord Palmerston, 1 vol. in-8°.

Le baron Stockmar, 1 vol. in-8°.

Alexandre Gendebien, membre du gouvernement provisoire et du Congrès national, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Louis de Potter, membre du gouvernement provisoire, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de l'État belge, d'après des documents inédits, 2e série, 1 vol. in-8°.

Le baron Nothomb, ministre d'État, etc., etc., 2 vol. in-8°.

Le vicomte Charles Vilain XIIII, ministre d'État, ancien membre du Congrès national et ancien ministre des affaires étrangères, 1 vol. in-8°.

Notices biographiques (Jean-François Raikem. — Pierre Claes. — Hippolyte Vilain XIIII. — Antoine Barthélemy. — Jean-François Hennequin.) 1 vol. in-8°.

Eugène Defacqz et *Joseph Forgeur,* membres du Congrès national, 1 vol. in-8°.

Le baron Liedts, membre du Congrès national, ministre d'État, etc., 1 vol. in-8°.

Charles Rogier, ancien membre du gouvernement provisoire, etc. 1 vol. in-8°.

Paul Devaux, membre du Congrès national, etc. 1 vol. in-8°.

L'Élection de Léopold Ier, 1 vol. in-8°.

AUTRES OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Histoire de Belgique, depuis les temps primitifs jusqu'à la fin du règne de Léopold Ier, 4e édition, 3 vol. gr. in-8°.

Les Frontières de la Belgique, 1 vol. in-12.

Histoire des États généraux des Pays-Bas (1465-1790), 2 vol. in-8°.

Le Soulèvement de la Hollande en 1813 *et la fondation du royaume des Pays-Bas, précédés d'une introduction sur le règne de Louis Bonaparte* (1806-1817), 1 vol. in-8°.

La Révolution belge de 1830, d'après des documents inédits (1817-1830), 2 vol. in-8°.

Précis de l'Histoire moderne, considérée particulièrement dans ses rapports avec la Belgique, 4ᵉ édition, 1 vol. in-12.

XVIᵉ SIÈCLE.

Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. Étude sur la minorité, l'émancipation et l'avènement de Charles-Quint à l'empire (1477-1521), 1 vol. in-8°.

Les Pays-Bas sous Charles-Quint. Vie de Marie de Hongrie (1505-1558), 2ᵉ édition, 1 vol. in-12 (¹).

Les Pays-Bas sous Philippe II (1555-1572), 2 vol. grand in-8°. (*Épuisé.*)

Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole (1572-1576), 2 vol. grand in-8°.

Le Comte d'Egmont et le comte de Hornes (1522-1568), d'après des documents authentiques et inédits, 1 vol. in-8°.

Guillaume le Taciturne, d'après sa correspondance et les papiers d'État, 1 vol. in-8°.

Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde (1538-1598), tirée des papiers d'État et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Christine de Lalaing, princesse d'Épinoy, 1 vol. in-12.

Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, in-8°.

Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne en 1632, d'après les papiers d'Etat, 1 vol. in-8°.

XVIIIᵉ SIÈCLE.

Histoire du règne de l'empereur Joseph II et de la Révolution belge de 1790, 3 vol. in-12. (Epuisé.)

Souvenirs diplomatiques du XVIIIᵉ siècle. Le comte de Mercy-Argenteau (1722-1794), 1 vol. in-12.

Pierre le Grand, 1 vol. in-8°.

Les Jésuites, 1 vol. in-12.

(¹) Traduction hongroise (Pesth, 1866, 1 vol. in-12).

L'ancien régime, 1 vol. in-12.
Washington, 1 vol. in-12.
Frédéric le Grand, 1 vol. in-12.
Joseph II, 1 vol. in-12.
Les Vonckistes, in-8°.
La Révolution liégeoise de 1789, in-8°.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

Précis de l'Histoire contemporaine (1815-1870), 1 vol. in-12.

Histoire du Congrès national de Belgique ou de la Fondation de la monarchie belge, 2 vol. in-8° (1).

Lettres sur la Belgique indépendante, 1 vol. in-12.

Napoléon III. Comment on devient empereur, 1 vol. in-12.

La Rivalité de la France et de la Prusse, d'après les nouveaux documents, 1 vol. in-8°.

Napoléon III et la Belgique. Le traité secret d'après des documents nouveaux, in-8°.

---

(1) Traduction allemande (Leipzig et Bruxelles, 1850, 1 vol.).

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE.

PAR THÉODORE JUSTE.

Léopold Ier, roi des Belges, d'après des documents inédits :
- Première partie (1790-1832), 1 vol. in-8°.
- Deuxième partie (1832-1865), 1 vol. in 8°.

Surlet de Chokier, régent de la Belgique, d'après ses papiers et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le baron de Gerlache, ancien président du Congrès national, etc., 1 v. in-8°.

Joseph Lebeau, ministre d'État, d'après des documents inédits, 1 vol. in 8°.

Sylvain Van de Weyer, ministre d'État, ancien membre du gouvernement provisoire, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres, etc., d'après des documents inédits, 2 vol in-8°.

Le comte Le Hon, ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après ses correspondances diplomatiques et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le lieutenant général comte Goblet d'Alviella, ministre d'État, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in 8°.

Le comte de Muelenaere, ministre d'État, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Charles de Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, etc., 1 vol. in-8°.

Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de l'État belge (1830-1870), d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le comte Félix de Mérode, membre du gouvernement provisoire, ministre d'État, représentant, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Lord Palmerston, 1 vol. in-8°.

Le baron Stockmar, 1 vol. in-8°.

Alexandre Gendebien, membre du gouvernement provisoire et du Congrès national, d'après des documents inédits, 1 vol in-8°.

Louis De Potter, membre du gouvernement provisoire, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de l'État belge, d'après des documents inédits, 2e série, 1 vol in-8°.

Le baron Nothomb, ministre d'État, etc., etc., 2 vol. in 8°.

Le vicomte Charles Vilain XIIII, ministre d'État, ancien membre du Congrès national et ancien ministre des affaires étrangères, 1 vol. in-8°.

Notices biographiques. (Jean-François Raikem. — Pierre Claes. — Hippolyte Vilain XIIII. — Antoine Barthélemy. — Jean-François Hennequin.) 1 v. in-8°.

Eugène Defacqz et Joseph Forgeur, membres du Congrès national, 1 vol. in-8°.

Le baron Liedts, membre du Congrès national, ministre d'État, etc., 1 vol. in-8°.

Charles Rogier, ancien membre du gouvernement provisoire et du Congrès national, ministre d'État, etc., 1 vol. in-8°.

Paul Devaux, membre du Congrès national, etc , 1 vol. in-8°.

L'Élection de Léopold Ier, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

BRUXELLES. — FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCC D'EM. DEVROYE.